



Food and Agriculture Organization of the United Nations

DOCUMENT DE PROJET

À la demande du Gouvernement de la République de Guinée, représenté par le Ministère de l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournira une assistance technique pour le projet suivant:

Titre du Projet:	Renforcement de la résilience des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée
Code du Projet:	GCP/GUI/033/GAF

Lors de la signature de ce document de projet par des représentants dûment autorisés des deux parties, le projet sera mis en œuvre conformément aux dispositions du Protocole d'Accord signé entre le Gouvernement de la République de Guinée et la FAO respectivement le 25 mars 1977 et le 14 février 1977, et l'UNDAF/UNSDCF signé entre le Gouvernement de la République de Guinée et les Nations Unies en 2024 et conforme à la description du projet et les modalités de gestion décrites dans le présent document.

Pour le Gouvernement de
la République de Guinée



Nom: Son Excellence
Madame Mariama Ciré Sylla

Titre: Ministre de l'agriculture

Date: 06 NOV. 2025

Pour l'Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation et l'agriculture



Nom: Monsieur Lipnel Gbaguidi

Titre: Représentant de la FAO a.i. en
République de Guinée

Date: 27/10/2025

DOCUMENT DE PROJET DE LA FAO

Titre de Projet:	Renforcement de la résilience des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée
Code du Projet:	GCP/GUI/033/GAF
Pays bénéficiaire(s):	République de Guinée
Gouvernement/autre(s) contrepartie(s):	Fédération des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée (FOPMA-BG) Ministère de l'agriculture (MA)
EOD prévue (Date de démarrage):	01 septembre 2025
NTE prévue (Date d'achèvement):	31 August 2029
Contribution au Cadre stratégique de la FAO:	<ul style="list-style-type: none"> ● Domaines prioritaires du Programme (DPP): <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>AP 4</u>: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs ○ <u>AV 1</u>: Égalité femmes hommes et autonomisation des femmes rurales ○ AV 7: Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs ● Initiative Régionale/Domaine de priorité: <ol style="list-style-type: none"> 1. Durabilité des systèmes de production agroalimentaire 2. Efficacité et équité des systèmes alimentaires et nutritionnels 3. Renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté
● Les objectifs de développement durable (ODD):	<ul style="list-style-type: none"> ● ODD 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ● ODD 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

	<ul style="list-style-type: none"> • ODD 5: Égalités entre les sexes • ODD 12: Établir des modes de consommation et de production durables <p>Plus spécifiquement, le projet contribue aux cibles suivantes des ODD:</p> <p>2.1 - Éliminer la faim</p> <p>2.2 - Mettre fin à toutes formes de malnutrition</p> <p>2.3 - Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles</p> <p>2.4 - Viabilité des systèmes de production alimentaire et aux pratiques agricoles résilientes. et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.a. Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés</p> <p>1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Priorité Nationale: 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) de 2018-2025: <ul style="list-style-type: none"> ○ PROGRAMME 1: Accroissement de la productivité des principales spéculations

	<p>par l'amélioration des pratiques Agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ PROGRAMME 2: Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaines de valeurs des principales filières Agricoles; ● PROGRAMME 3: Renforcement de la résilience du secteur Agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables; Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020; ● Programme de référence intérimaire de la transition (PRI) 2022-2025 <ul style="list-style-type: none"> ○ Axe 4: Action sociale, emploi et employabilité <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de l'employabilité et de l'emploi des jeunes - la promotion de l'égalité du genre et de l'autonomisation des femmes, ainsi que des filles ● La Politique nationale de développement agricole (PNDA version 2016-2025) ● Le Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable (PASANDAD) 2016-2020 ● Plan stratégique de la FOPMA-BG 2017-2023
Cadre de Programmation par pays:	<p>Cadre de programmation par pays (CPP) 2022-2028:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Domaine Prioritaire 2. «Amélioration de la Production agro-sylvo-pastorale et halieutique et meilleure gestion durable des ressources naturelles»: <ul style="list-style-type: none"> ○ Produit 2.2: Les capacités économiques des communautés rurales, en particulier des femmes et des jeunes sont renforcées par leur intégration dans la gestion des ressources naturelles, l'utilisation de pratiques agricoles et halieutiques durables et l'entrepreneuriat agricole

	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine Prioritaire 3: «Promotion de la Résilience et de la Protection Sociale, particulièrement en Milieu Rural» ○ Produit 3.3: Création d'opportunités de revenus durables pour les populations rurales, avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes
Classification des risques environnementaux et sociaux	Faible risque <input checked="" type="checkbox"/> Risque modéré <input type="checkbox"/> Risque élevé <input type="checkbox"/>
Egalité Homme-Femme	GM 0 <input type="checkbox"/> GM 1 <input checked="" type="checkbox"/> GM 2 <input type="checkbox"/>
Budget Total:	1 860 000 USD

Résumé

La contribution du secteur rural au produit intérieur brut (PIB) national est de l'ordre de 12 pour cent en 2020. Les financements effectifs du secteur agricole sont révélés très faibles (à peine 5 pour cent) et restent en deçà des engagements de Maputo qui recommandent «au moins annuellement 10 pour cent du budget national». L'agriculture guinéenne est caractérisée par une faible mécanisation, une petite taille des exploitations agricoles (0,3 à 1,5 ha en moyenne), une forte dépendance à la pluviométrie saisonnière, une faible utilisation des intrants de qualité (engrais, pesticides et semence, etc.), le faible rendement des exploitations, etc. L'accroissement de la production est dû à l'extension des superficies cultivées ayant ainsi un impact négatif sur l'environnement. La production agricole est essentiellement destinée à la satisfaction des besoins de consommation alimentaire familiale qui ne sont pas totalement couverts. En Guinée, trouver des aliments de qualité sûre et sains reste un défi pour les populations qui vivent au jour le jour. Priorisé par le Plan national d'investissement agricole de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN), confirmé par le Cadre régional de concertation des acteurs du développement rural (CRADER-K 2022) à Kindia - Basse-Guinée, le maraîchage est une filière en pleine progression et aussi importante que le riz en termes de sécurité alimentaire et de revenu. Le maraîchage est principalement pratiqué en saison sèche, à petite échelle, comparativement aux autres cultures vivrières.

Pendant la dernière décennie, la République de Guinée a vu naître et se développer plusieurs organisations des producteurs (OP). En 2017, les organisations des producteurs et productrices maraîchères de la Basse-Guinée, dont les membres sont en majorité des femmes, ont décidé de regrouper leurs organisations agricoles pour mettre en place la Fédération des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée (FOPMA-BG). Elle couvre huit préfectures et est composée de 36 unions de 1 017 groupements. Les membres totalisent 20 276 producteurs dont 12 247 femmes (60 pour cent) et 45 pour cent de jeunes¹. La formalisation des OP de base et la promotion du leadership féminin sont à renforcer. En effet, 47 pour cent des OP de base sont informelles (soit 458 organisations de producteurs de base [OPB]), et les femmes ne représentent que 43 pour cent des membres des bureaux de leurs organisations. Il est à noter que lors de l'Assemblée générale de la fédération, tenue à Dubréka en 2022, il a été fortement recommandé de faire migrer toutes les OPB vers les Sociétés coopératives conformément à

¹Les détails des informations relatives à la FOPMA-BG sont fournis en annexe de cette proposition.

l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

En 2021, les membres de la FOPMA-BG ont produit 75 000 tonnes d'aubergine, tomate, piment, concombre, et gombo dont 82 pour cent ont été commercialisés. Un contrat d'exportation de 2t/semaine de piment en France est en cours de lancement. 200 membres formés en transformation commencent les activités y afférentes à l'échelle familiale. En plus des marchés intermédiaires et urbains, la Basse-Guinée a une opportunité de satisfaire les besoins de 18 sociétés minières établies dans la région en produits agricoles, dont la proximité serait un atout majeur de s'approvisionner localement pour leurs personnels.

C'est ainsi que la FAO, à la demande de FOPMA-BG, a fourni son appui dans la formulation du projet de «**Renforcement de la résilience des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée (PRR-OPM-BG)**» en faveur des membres et acteurs de cette OP dont l'objectif est d'améliorer les revenus et de renforcer la résilience des membres de la FOPMA-BG). Pour un budget total de 1 860 000 USD, et 50 pour cent des bénéficiaires qui seront appuyées par le projet seront des femmes et des jeunes.

Trois principaux résultats contribueront à cet objectif, à savoir:

- (i) l'organisation des OP membres est renforcée;
- (ii) les pratiques agroécologiques pour la production des cultures maraîchères (tomate, aubergine, piment, concombre et gombo), promues par la FOPMA-BG sont répliquées et adoptées à large échelle;
- (iii) l'organisation des ventes groupées et la transformation des produits maraîchers sont développées pour augmenter les prix aux producteurs et réduire les pertes post récolte.

Les interventions de ce projet qui va s'exécuter en quatre ans seront mises en œuvre par l'OP FOPMA-BG avec l'appui technique et opérationnelle de la FAO en tant qu'Entité de supervision du projet accréditée par le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP). D'autres acteurs et parties prenantes seront également impliquées dans la mise en œuvre de ce projet y compris le secteur privé, les institutions de micro finance, etc.

SOMMAIRE

SECTION 1 – PERTINENCE.....	10
1.1 Alignement et ajustement stratégique.....	10
1.1.1 Alignement au Cadre Stratégique de la FAO et ODD.....	10
1.1.2 Alignement aux Priorités Nationales et au cadre de programmation par pays (CPP)	11
1.1.2.1 Contribution aux Priorités Nationales	11
1.1.2.2 Contribution aux résultats du CPP	12
1.1.3 Résultats Attendus.....	12
1.1.3.1 Impact	12
1.1.3.2 Résultats	12
1.1.3.3 Produits.....	12
1.1.3.4 Activités.....	13
1.2 Avantages Comparatifs	15
1.2.1 Mandat d'agir.....	16
1.2.2 Capacité Opérationnelle (FOPMA-BG).....	17
1.2.3 Position d'agir.....	19
1.3 Analyse du Contexte	19
1.3.1 Engagement des Parties prenantes.....	21
1.3.1.1 Engagement des Parties prenantes.....	21
1.3.1.2 Mécanisme de règlement des contentieux.....	22
1.3.1.3 Divulgation	24
1.3.1.3 Problème à résoudre	24
1.3.2 Partenariats	25
1.3.3 Gestion des connaissances et communication	26
1.3.3.1 Partage des connaissances	26
1.3.3.3 Leçons apprises	26
1.3.3.4 Communication	26
SECTION 2 – FAISABILITE.....	28
2.1 Dispositions de mise en œuvre	28
2.2 Cadre Institutionnel et Coordination	28
2.2.1 Apports du Gouvernement	32
2.2.2 Apports des Partenaires	33
2.2. Modalités Opérationnelles	33
2.2.1 Statistiques.....	33

2.2.2	<i>Supervision Technique et mécanismes de soutien</i>	34
2.3	<i>Statistiques</i>	35
2.4	<i>Technologies de l'information</i>	35
2.5	<i>Gestion des risques</i>	35
2.5.1	<i>Risques potentiels pour le projet</i>	35
2.5.2	<i>Risques environnementaux et sociaux du projet</i>	37
2.5.3	<i>Analyse financière et économique</i>	38
2.6	<i>Suivi évaluation et reportage</i>	39
2.6.1	<i>Disposition de suivi</i>	39
2.6.2	<i>Revue à mi-parcours (RMP)</i>	39
2.6.3	<i>Rapportage</i>	40
2.7	<i>Évaluation d'impact</i>	40
SECTION 3 - DURABILITE	41
3.1	<i>Développement des Capacités</i>	41
3.2	<i>Emploi Rural Décent</i>	41
3.3	<i>Durabilité Environnementale</i>	41
3.4	<i>Egalité de genre</i>	42
3.5	<i>Peuples autochtones</i>	43
Annexe Ia:	Théorie de Changement	44
Annex Ib:	Matrice du Cadre Logique	45
Annexe II:	Engagement des parties prenantes et des plaintes, résolution des conflits et mécanismes de responsabilité	47
Annexe III:	Plan de travail	53
Annexe IV:	Budget	55
IV.a	Budget résumé du projet	55
IV.b	Récapitulatif du budget du projet par composante	56
Annexe V:	Gestion des risques	57

ACRONYMES

AIC:	Agriculture intelligente face au climat
AN:	Amélioration en matière de nutrition
ANASA:	Agence nationale des statistiques agricoles
AP:	Amélioration en matière de Production
AV:	Amélioration en matière de conditions de vie
AVEC:	Associations villageoises d'épargne et de crédit
CNOP-G:	Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée
CEP:	Champs écoles producteurs
CPP:	Cadre de programmation par pays
CR:	Communes Rurales
DPP:	Domaine prioritaire du Programme
DRAE:	Directeur régional de l'agriculture et
ES:	Entité de supervision
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FOPMA-BG:	Fédération des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée
GAFSP:	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire
GES:	Gaz à effet de serre
GVEC:	Groupements villageois d'épargne et de crédit
IRAG:	Institut de recherche agronomique de Guinée
LTO:	Fonctionnaire technique principal
OHADA:	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ODD:	Objectifs de développement durable
ONG:	Organisation non gouvernementale
OPB:	Organisations de producteurs de base
PASANDAD:	Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable
PBF:	<i>Peace Building Funds</i>
PNDA:	Politique nationale de développement agricole
PNDES:	Plan national de développement économique et social
PNIASAN:	Plan national d'investissement agricole de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PRI:	Programme de référence intérimaire pour la transition
PTBA:	Plan de travail budget annuel
RMP:	Revue à mi-parcours
S&E:	Suivi et évaluation
S-E:	<i>Supervising Entity</i> (entité de supervision)
TIC:	Technologies de l'information et de la communication

SECTION 1 – PERTINENCE

1.1 Alignement et ajustement stratégique

1. Le présent projet s'aligne parfaitement aux Objectifs de développement, aux cadres stratégiques, aux plans, aux priorités et politiques aux niveaux international, continental, régional et national (objectifs de développement durable [ODD], Agenda 2030, la politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest [ECOWAP], Plan national d'investissement agricole de sécurité alimentaire et nutritionnelle [PNIASAN], cadre de programmation par pays [CPP]).

1.1.1 Alignement au Cadre Stratégique de la FAO et ODD

2. Le projet contribuera de façon spécifique à **trois (3) des quatre (4) améliorations fondamentales de la FAO**: Il s'agit de l'amélioration en matière de nutrition (AN), de l'amélioration en matière de production (AP) et de l'amélioration en matière de conditions de vie (AV).
3. D'une façon spécifique, au niveau de l'AN, le projet contribuera: i) au domaine prioritaire du programme AN2 «**la nutrition au bénéfice des plus vulnérables**» dont l'objectif est d'accorder la priorité à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la nutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes cibles élaborés et mis en œuvre par les pays; et ii) au domaine prioritaire du programme.
4. Pour ce qui est de l'AP, le projet contribue spécifiquement aux domaines prioritaires du Programme (DPP) AP1 «**L'innovation au service d'une production agricole durable**» dont l'objectif est de créer des possibilités entrepreneuriales et commerciales vertes intégrées, ouvertes aux petits producteurs vulnérables, dans des systèmes de production végétale, animale et forestière durable et reposent sur l'innovation, les technologies et des politiques porteuses.
5. En ce qui concerne l'AV, les interventions du projet contribueront aux DPP AV1 «**Égalité femmes hommes et autonomisation des femmes rurales**» qui vise à s'assurer que les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte de l'égalité femmes-hommes; et du programme AV 7: Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs.
6. Pour ce qui est des ODD, et à travers les améliorations ci-dessus, ce projet contribue aux cibles de l'ODD1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), aux cibles de l'ODD2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable) et ceux de l'ODD 5 (égalité entre les sexes).
7. D'une façon spécifique, le projet contribuera aux cibles des ODD suivantes: 2.1 - Eliminer la faim et ODD 5- Egalité entre les sexes; 2.2 - Mettre fin à toutes formes de malnutrition; 2.3 - Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources

productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles; 2.4 - Viabilité des systèmes de production alimentaire et aux pratiques agricoles résilientes; 2.a. Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés; et 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

1.1.2 Alignement aux Priorités Nationales et au cadre de programmation par pays (CPP)

1.1.2.1 Contribution aux Priorités Nationales:

Le projet contribuera en s'alignant aux objectifs des différents plans, politiques et stratégies au niveau national dont les principales sont: i) le Programme de référence intérimaire pour la transition (PRI) 2022-2025, à travers son axe 4: Action sociale, emploi et employabilité qui vise à l'amélioration de l'employabilité et de l'emploi des jeunes et à la promotion de l'égalité du genre et de l'autonomisation des femmes, ainsi que des filles; ii) la Politique nationale de développement agricole (PNDA) vision 2025 à travers son axe stratégique 1 qui vise à renforcer la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales et son axe stratégique 2 qui vise à accroître les revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et l'amélioration de l'accès aux marchés; iii) le PNIASAN de 2018-2025 à travers spécifiquement son Programme 1: Accroissement de la productivité des principales spéculations par l'amélioration des pratiques Agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs; son Programme 2: Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles et son Programme 3: Renforcement de la résilience du secteur Agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables; iv) Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 à travers ses priorités sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et v) Le Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable (PASANDAD) 2016-2020 qui a pour objectif global l'accélération de la lutte contre la pauvreté et ses implications en matière de disponibilité et d'accès aux aliments sains y compris par les couches les plus vulnérables de la société. Cet objectif global a été décliné en objectifs spécifiques sur lesquels s'alignent les interventions de ce projet. Il convient de rappeler que, les communautés rurales représentent 80 pour cent de la population guinéenne, avec une majorité de femmes impliquées dans les activités agricoles.

8. Aussi, les interventions de ce projet sont tirées et contribuent directement au plan d'actions triennal en cours de la FOPMA-BG et de ses unions qui est articulé autour des trois axes suivants: (i) renforcer la structuration institutionnelle et organisationnelles des OP agricoles (structurer 70 pour cent des producteurs maraîchers de la région de la Basse-Guinée; Améliorer la représentativité des femmes (au moins 50 pour cent) et des jeunes dans les instances de prises de décision; Assurer 30 pour cent d'autonomie financière des actions à tous les niveaux.); (ii) accroître la production et la productivité des cultures maraîchères (Favoriser l'accès des intrants, réduire de 30 pour cent dévastation par les animaux et les nuisibles, Assurer une maîtrise totale de l'eau dans les périmètres maraîchers); et (iii) assurer une rentabilité financière à travers l'accès aux marchés

(Réduire de 40 pour cent la mévente des produits maraîchers, réduire de 20 pour cent les pertes post récolte; Améliorer de 30 pour cent le prix des produits maraîchers).

1.1.2.2 Contribution aux résultats du CPP

9. Le projet contribue directement au CPP 2022-2028 de la Guinée qui constitue le cadre de coopération entre la FAO et la République de Guinée et lui-même dérivant du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028). Les interventions du projet s'enclinent bien avec deux des trois Domaines prioritaires: Domaine prioritaire n°2. «Amélioration de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique et meilleure gestion durable des ressources naturelles à travers son produit 2.2. Les capacités économiques des communautés rurales, en particulier des femmes et des jeunes sont renforcées par leur intégration dans la gestion des ressources naturelles, l'utilisation de pratiques agricoles et halieutiques durables et l'entrepreneuriat agricole» et Domaine prioritaire n°3 «Promotion de la résilience et de la protection sociale, particulièrement en Milieu rural à travers son produit 3.3. Création d'opportunités de revenus durables pour les populations rurales, avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes».

1.1.3 Résultats Attendus

10. Pour atteindre son objectif le projet vise trois principaux résultats qui seront atteints à travers les principales interventions organisées en composantes.

1.1.3.1 Impact

En termes d'impact le projet vise à améliorer les revenus et de renforcer la résilience des membres de la Fédération des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée (FOPMA-BG). 50 pour cent des bénéficiaires à appuyer seront des femmes.

1.1.3.2 Résultats

11. Les trois principaux résultats attendus par le projet sont les suivants:

- Résultat 1: L'organisation des OP est renforcée et les services délivrés aux membres sont améliorés;
- Résultat 2: Les pratiques agroécologiques sont appropriées et mises à l'échelle;
- Résultat 3: L'organisation des ventes groupées et la transformation des produits maraîchers sont développées.

1.1.3.3 Produits

12. Sur la base des trois principaux résultats ci-dessus, les principaux produits suivants sont attendus du projet:

- 1.1 Les services fournis par les techniciens de FOPMA-BG sont consolidés;
- 1.2 Les appuis organisationnels des unions aux Organisations de producteurs de base (OPB) sont renforcés;
- 2.1 Les producteurs/trices sont formé-e-s
- 2.2 Les intrants et les petits matériels agricoles sont approvisionnés aux acteurs;
- 3.1 Les produits maraîchers (purée, mise en bocal, etc.) sont transformés pour plus de valeur ajoutée;
- 3.2 Vente groupée réalisées avec des partenaires commerciaux.

1.1.3.4 Activités.

13. Les activités du projet sont organisées par composante comme décrit ci-dessous:

Composante 1. Renforcement des capacités organisationnelles et techniques/managériales des OP

14. Cette composante contribuera à renforcer l'organisation des OP à différents niveaux ainsi qu'à consolider et à augmenter les capacités de la fédération et des unions à fournir des services aux membres.

1.1 Consolidation des services fournis par les techniciens de FOPMA-BG

Elle mettra à jour le plan d'actions triennal de la fédération et de ses unions membres, assurera les formations des formateurs, anticipera aussi la tendance croissante des demandes par des nouvelles adhésions à la fédération. Les interventions relatives à cette sous composante consistent en:

- réalisation d'une situation de référence organisationnelle, financière et économique des OP cibles en utilisant un outil de diagnostic institutionnel basé sur le «*score card*²»;
- élaboration d'un Plan stratégique accompagné de plans opérationnels de l'OP et de ses unions;
- renforcement des capacités des techniciens de la fédération et des membres des organes de gestion des unions;
- prise en charge de l'appui institutionnel de la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G) pour l'appui et l'harmonisation des approches;
- appui à la mise en place d'un système d'information et de réseautage entre les membres de la Fédération pour une meilleure collaboration et gestion des affaires;
- préparation et la mise à jour périodique d'un plan de contingence (risques climatiques et autres chocs);
- renforcement du système de suivi évaluation de l'OP et formation des techniciens aux différents outils.

1.2 Renforcement des appuis organisationnels des unions aux OPB

Il se concentrera sur la formalisation des OP (200) OPB et l'appui organisationnel des membres de bureau de huit unions:

- renforcement des capacités pour se conformer à l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA);
- renforcement des capacités pour la prévention, gestion non violente des conflits relatifs à l'accès et à la gestion des ressources naturelles y compris le foncier;
- formation des leaders d'OP y compris des femmes et les jeunes en: gestion d'OP et gouvernance, gestion financière simplifiée, contrôle, audit, passation de marché et gestion des matériels et équipements, plaidoyer, défense des droits, communication, alphabétisation, etc.
- élaboration d'un plan de renforcement des capacités en leadership et coaching en faveur des jeunes et des femmes à travers des consultations inclusives dès le début du projet après une évaluation préalable.

² Outil de diagnostic institutionnel de la CNOP-G.

Composante 2. Promotion des pratiques agroécologiques maraîchères

15. Cette composante vise à augmenter de 50 pour cent la production et à assurer l'adoption par la majorité des membres bénéficiaires (70 pour cent) des bonnes pratiques agroécologiques de production maraîchère (tomate, aubergine, piment, concombre et gombo). Soixante pour cent (60 pour cent) des bénéficiaires de cette composante seront des femmes et des jeunes.

2.1 Formations des producteurs/trices

Elles couvrent les thèmes clés de l'agroécologie, de la résilience et de la gestion de l'exploitation. Elles sont structurées autour de deux dispositifs: (i) les champs écoles producteurs (CEP) autour des OPB (200 CEP pour 200 OPB); et (ii) des sessions et ateliers de formation pour initier les innovations et échanger sur leurs modalités d'adoption.

Elles incluront:

- formation en gestion d'entreprises agricoles (exploitation agricole familiale commerciale);
- formation des producteurs sur les itinéraires techniques de production maraîchères agroécologique: engrais organique, méthodes d'assolement, de rotation et de diversification des cultures, lutte intégrée contre les maladies et ennemis de cultures, etc.;
- formation sur la gestion efficiente et rationnelle de l'eau pour l'irrigation;
- acquisition et installation de système d'irrigation par pompage solaire (un par union),
- formation des techniciens de l'OP à la maintenance des installations du système d'irrigation solaire;
- formation sur la préparation de dossier d'investissement y afférent à soumettre aux projets de développement intervenant dans la Basse-Guinée;
- recrutement de quatre techniciens (trois techniciens agricoles spécialisés en agroécologie et un technicien en gestion d'entreprise), les candidatures féminines seront à encourager;
- facilitation de l'accès des acteurs surtout des petits producteurs maraîchers aux informations météorologiques et climatiques et à leur exploitation afin de les éclairer dans la prise de décision. Cette activité sera mise en œuvre en collaboration avec les services nationales compétentes (services météorologiques, etc.).

2.2 Approvisionnement d'intrants et de petits matériels agricoles

16. Il comprend: appui à la production et approvisionnement d'engrais organiques et de biopesticides; premier stock pour un système d'achat groupé d'intrants et de petits matériels agricoles; logistique: tricycles, cageot, etc. Le projet accordera une attention particulière aux femmes et aux jeunes membres de la Fédération afin de leur faciliter un accès équitable aux ressources productives. Le projet appliquera une discrimination positive afin de réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources.

Composante 3. Amélioration de la commercialisation des produits maraîchers

18. L'objectif à terme est de réduire de 20 pour cent les pertes post récolte et augmenter de 30 pour cent le prix moyens de vente aux producteurs par l'organisation des ventes groupées et la transformation des produits maraîchers. L'approche à mettre en échelle

est le «marché pour l'émergence rurale³». Soixante pour cent des bénéficiaires de cette composante seront des femmes et des jeunes.

3.1 Transformation des produits maraîchers (purée, mise en bocal, etc.) pour plus de valeur ajoutée

17. Il s'agit de mettre à niveau des unités de transformation existantes (artisanale/familiale) ou d'en installer des nouvelles dont des centres de service de transformation au niveau des unions. Leur mise en place prévoit un cofinancement d'une institution de microfinance ou une banque à hauteur de 30 pour cent du coût d'investissements. L'appui à la transformation des produits maraîchers comprendra les activités suivantes:

- réalisation d'études de marché aux niveaux régional et national (Tomate, aubergine, piment, gombo, concombre, etc.);
- préparation des plans d'affaires et accompagnement;
- mise en place, équipement des unités de transformations, conservation des produits autant que possible aux groupements/coopératives féminins;
- renforcement de capacité des producteurs sur les pratiques de récolte et de post-récolte (technique de récolte, de manutention, de conservation, stockage des produits maraîchers).

3.2 Vente groupée avec des partenaires commerciaux

18. Elle promeut la vente contractuelle directe qui est plus favorable à la régularité des prix et à l'optimisation du calendrier de production. Elle soutiendra les activités suivantes:

- affinage des modèles de contrat commercial et de partenariat (alliance productive, vente contractuelle, coopérative de transformation, etc.);
- appui des OP dans la préparation et l'accompagnement de la contractualisation commerciale;
- kit pour l'extension des Groupements villageois d'épargne et de crédit (GVEC) pour contribuer à l'accès au crédit dont pour la collecte. Les GVEC sont en général composés des groupements féminins;
- encadrement technique de l'extension des GVEC;
- appui à la mise en place d'une plateforme numérique (Facebook, WhatsApp, etc.) avec utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le marketing et la commercialisation des produits maraîchers.

1.3 Avantages Comparatifs

19. La FAO est la première Organisation spécialisée des Nations Unies qui mène des efforts internationaux vers l'élimination de la faim. Son objectif est d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et d'assurer un accès régulier et suffisant à une nourriture de bonne qualité permettant à tous, de mener une vie saine et active. Avec 195 membres - 194 pays et l'Union européenne, la FAO est active dans 130 pays à travers le monde, y compris en Guinée depuis 1977.
20. Les avantages comparatifs de la FAO découlent de son mandat en tant qu'agence spécialisée des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La FAO est une institution de gestion des savoirs, reconnue à travers des plateformes numériques de gestion des données et des savoirs, ainsi que des experts localisés dans ses bureaux aux

³Comprend un cadre de concertation de tous les acteurs, intervient sur tous les maillons clés de la chaîne, etc.

niveaux national, sous régional et au siège afin d'apporter tous les appuis nécessaires aux pays membres dans ses domaines d'expertise.

21. Ce projet répond ainsi aux priorités de collaboration entre le Gouvernement de la Guinée et la FAO tel que détaillées plus haut. Aussi, la FAO fait partie non seulement du comité de pilotage du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) mais elle est aussi une Entité de supervision (ES) pour l'assistance technique. A ces titres, la FAO a déjà participé/contribué à l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs projets sous financement du GAFSP. Dans cette position, la FAO a capitalisé un certain nombre d'expériences et de leçons apprises à travers la formulation et la mise en œuvre des projets dans plusieurs coins du monde qui pourraient servir et inspirer la mise en œuvre de ce projet en République de Guinée, notamment les projets maillon manquant au Sénégal et au Bangladesh terminés en mars 2023. D'une façon spécifique, la Représentation de la FAO en République de Guinée a su construire un partenariat solide avec les différents partenaires et acteurs à différents niveaux lui conférant une réputation incontournable et qui sera mise à contribution dans la bonne exécution de projet qui est formulé de façon participative et inclusive.
22. La FAO apporte sa contribution à toutes les instances, relatives à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022. Elle participe à toutes les réunions des groupes thématiques inter agences au niveau pays. Elle a participé aux différentes revues du PNUAD 2018-2022 et aux missions conjointes de revue régionale du PNUAD organisées par la coordination du Système des Nations Unies (SNU) en collaboration avec le gouvernement. La FAO contribue à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données et fait partie de la *taskforce* pour l'élaboration de l'accord cadre des Nations Unies pour le Développement durable avec le gouvernement. La FAO est *Co-lead* du groupe de résultat 2 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle élabore et met en œuvre conjointement avec d'autres Agences du SNU, des projets de consolidation de la paix, issus des fonds du *Peace Building Funds* (PBF).

1.3.1 *Mandat d'agir*

23. Par courrier N° réf:03/CA. /FOPMA-BG /2023 du 22 février 2023, la FOPMA-BG a choisi la FAO comme Entité de supervision et a sollicité sa collaboration et son appui dans la formulation, la mise en œuvre et pour la supervision des actions à mener dans le cadre du projet. Ceci, au vu des actions que développe la FAO en Guinée en faveur des organisations paysannes. En réponse, une déclaration de soutien a été adressée à la FOPMA-BG le 24 février 2023 par le Représentant de la FAO en Guinée au nom de son Institution.
24. Une lettre d'accompagnement de la proposition de projet a été signée conjointement le 22 février 2023 par le Président du conseil d'administration de la FOPMA-BG, le Directeur du Centre d'investissement de la FAO au siège et le Représentant résident de la FAO en Guinée à l'attention du Directeur du GAFSP.
25. De son côté, la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (Faîtière des OP) a adressé une lettre d'information au Ministère de l'agriculture pour la participation de la FOPMA-BG à l'appel à projets GAFSP avec la FAO comme Entité de supervision.
26. Ainsi, ces échanges de correspondance et les engagements pris de part et d'autre confère le mandat d'agir de la FAO dans le cadre de formulation et de la mise en œuvre de ce projet.
27. Aussi, la FAO, Agence (inter-gouvernementale) spécialisée du Système de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, jouit de nombreux avantages notamment en termes de

mandat, de capacités et de compétences techniques, de diversité en termes d'expertises et de sources de savoir et de connaissances au niveau mondial.

28. Ainsi, la République de Guinée est un pays membre de la FAO depuis des décennies. Ces deux entités ont su bâtir un partenariat solide et un climat de confiance ayant permis de collaborer dans plusieurs domaines en lien avec l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles.
29. La FAO fait partie des rares institutions internationales qui ont été sélectionnées et désignées comme entités de supervision du Programme mondial pour l'agriculture et l'alimentation et qui accompagne les structures du GAFSP et les différents bénéficiaires des projets (Gouvernements, OP, Secteur privé, etc.) dans la préparation des propositions de projets et dans leur mise en œuvre. En date, la FAO a été et est encore Entité de supervision pour plusieurs projets avec la GAFSP dans plusieurs pays du monde dont celui de la Guinée. À ce titre, la FAO a su capitaliser un certain nombre d'expériences et de leçons apprises aussi bien positives que négatives qui seront mises à profit dans la mise en œuvre de projet.

1.3.2 Capacité Opérationnelle (FOPMA-BG)

30. Ce projet sera mis en œuvre par FOPMA-BG avec l'appui technique et opérationnelle de la FAO.

Pour ce qui est de FOPMA-BG, elle comprend actuellement: 36 unions membres composées de 1 017 groupements de base avec 20 276 adhérents dont 12 247 femmes et 9 229 jeunes. Elle est une faïtière qui regroupe des agriculteurs/trices et des personnes sans terre comme les femmes et les jeunes qui contribuent activement à l'alimentation et à la nutrition aussi bien au niveau communautaire que régional. Les organisations membres produisent, transforment et commercialisent les produits maraîchers. La FOPMA-BG est structurée comme suit: (i) Une Assemblée générale (AG) de 54 membres statutaires; (ii) Un Conseil d'administration (CA) de sept membres: un Président, une Vice-Présidente, un Secrétaire administratif, une Trésorière, un Chargé des aménagements, un Chargé de la production et une Chargée de la commercialisation; (iii) Un Comité de contrôle (CC) de trois membres; (iv) Des Délégués de zones (DZ) au nombre de huit personnes. Les décisions sont prises à la majorité absolue à l'Assemblée générale ordinaire (AG) qui se tient annuellement. L'Assemblée générale regroupe un délégué par union (36), les membres du Conseil d'Administration (07), les membres du Comité de Contrôle (03) et les délégués de zones (08) soit un nombre statutaire de 54.

31. La FOPMA-BG emploie une équipe technique composée de sept employés à temps plein et huit employés à temps partiel qui fournissent une série d'appuis et d'accompagnements techniques, organisationnels et institutionnels à leurs membres.
32. En ce qui est de la FAO, elle est techniquement et opérationnellement outillée pour assurer la bonne exécution des différentes interventions prévues. Cette capacité opérationnelle s'est démontrée à travers l'exécution des différentes opérations dans plusieurs domaines durant ces dernières années. La Représentation de la FAO en République de Guinée dispose de tous les services administratifs et opérationnels nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace et efficiente des interventions du projet. Elle a su nouer ainsi des partenariats forts avec la société civile, les services de l'état, les autorités locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé, les organisations des producteurs, qui seraient un atout indéniable pour la réussite de ce projet.

33. En plus de ces capacités disponibles au niveau national, le dispositif de mise en œuvre de ce projet pourra compter également sur les contributions techniques et opérationnelles du siège de la FAO à travers son Centre d'investissement et les différentes divisions techniques travaillant sur les thématiques d'intérêt du projet comme entre autres l'entreprenariat, les champs écoles producteurs, les caisses Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), etc. En plus de ces appuis qui viendront de la Représentation pays et du siège de la FAO, le projet bénéficiera également des contributions du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest (SFW) et du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF) avec leur diversité d'expertise à travers la *Taskforce* du projet. Un Fonctionnaire technique principal (LTO) du projet est assigné afin d'apporter tous l'appui technique nécessaire pour une bonne mise en œuvre du projet. Il est chargé de mobiliser les ressources et expertises techniques aussi bien internes (y compris les membres de la *Taskforce* constituée du projet et d'autres expertises dans d'autres divisions) qu'externes (consultants, prestataires de services, etc.) pour répondre aux besoins du projet. Le LTO approuve tous les documents techniques, fournit des orientations à l'équipe du projet et entreprend des missions d'appui techniques quand nécessaire.
34. La FAO à travers son Centre d'investissement est désignée comme Entité de supervision du GAFSP. À ce titre il assure l'appui technique, opérationnel et la coordination dans la mise en œuvre de tous les projets sous financement du GAFSP y compris ce projet de renforcement de la résilience des maraîchers de la Basse-Guinée. À ce titre, un certain nombre d'expériences et de leçons apprises ont été capitalisées et pourraient inspirer la mise en œuvre de ce projet. Le Centre d'investissement apportera également son appui pour la supervision du projet, les rapports semestriels au GAFSP et dans les activités de suivi et évaluation (S&E) (étude de bas, revue à mi-parcours et évaluation d'impact).
35. En matière d'actions concrètes dans le domaine du changement climatique et de l'appui aux OP, le Bureau pays de la FAO en Guinée a un capital d'expertises déployé sur le terrain avec succès, à travers entre autres, les projets suivants, récemment conduits avec succès et dont certains sont encore en cours de mise en œuvre opérationnelle sur le terrain:
- ✓ TCP/GUI/3803 «Projet Appui à l'amélioration de la filière maraîchère en faveur des populations victimes de COVID-19 dans les Préfectures de Kindia et Mamou» financé par la FAO
 - ✓ GCP/GUI/029/BEL «Appui aux efforts d'adaptation au changement climatique des communautés agro-sylvo-pastorales des Préfectures de Kindia et de Mamou» financé par le royaume de Belgique
 - ✓ UNJP/GUI/030/PBF «Participation des femmes et jeunes filles à la gestion des ressources naturelles pour une paix durable dans les zones minières de Mandiana, Siguiri et Gaoual» financé par le *Peace Building Funds* (PBF)
 - ✓ EP/INT/503/GEF «Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon»
 - ✓ GCP/GUI/024/GCF «Gestion intégrée des paysages dégradés pour des systèmes alimentaires et des moyens de subsistances durables en Guinée Forestière et Haute Guinée» financé conjointement par le Fonds pour l'environnement mondial et la FAO (FEM)
 - ✓ UNJP/GUI/023/PBF «Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de rad» financé par le PBF

- ✓ TCP/GUI/3702 «Appui à la restauration des paysages et forêts en Guinée» financé par la FAO
- ✓ TCP/GUI/3904 «Appui au développement de la filière Avicole à travers l’implication des éleveurs dans la production du maïs» financé par la FAO
- ✓ TCP/GUI/3907 «Appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique Halieutique pour le développement durable du secteur des pêches» financé par la FAO
- ✓ TCP/GUI/3901 «Amélioration de la Technologie de transformation des Produits Halieutiques en Guinée» financé par la FAO
- ✓ TCP/GUI/3804 «Appui à la Promotion de l’Entreprenariat jeune par la création de fermes avicoles»

1.3.3 Position d’agir

36. Sur le plan global, la FAO est un partenaire clé du GAFSP qui finance ce projet et a acquis l’expérience de soutien à la mise en œuvre d’une dizaine d’autres projets GAFSP dans le monde, dans son rôle d’Entité de supervision. En République de Guinée, et à la demande du Gouvernement et des organisations des producteurs, la FAO a largement pris en charge la formulation de la proposition initiale de ce projet qui, plus tard, a obtenu ce financement en faveur des producteurs maraîchers de la Basse-Guinée. Ce choix de la FAO comme Entité de supervision par le Gouvernement lui confère le mandat d’agir. Il a été motivé par le fait que les approches considérées pour ce projet ont été mises en place et/ou expérimentée par la FAO et plus particulièrement en République de Guinée et avec des succès reconnus par les différents partenaires (Approches CEP, AVEC, etc.). La FAO est responsable d’un certain nombre de cibles et d’indicateurs des ODD auxquels les interventions de projet y contribuent directement.

1.4 Analyse du Contexte

37. La contribution du secteur rural au produit intérieur brut (PIB) national est de l’ordre de 12 du coût d’investissements en 2020. Les financements effectifs du secteur agricole sont révélés très faibles (à peine 5 pour cent) et restent en deçà des engagements de Maputo qui recommandent «au moins annuellement 10 pour cent du budget national». L’agriculture guinéenne est caractérisée par une faible mécanisation, une petite taille des exploitations agricoles (0,3 à 1,5 ha en moyenne), une forte dépendance à la pluviométrie saisonnière, une faible utilisation des intrants de qualité (engrais, pesticides et semence, etc.), le faible rendement des exploitations, etc. L’accroissement de la production est dû à l’extension des superficies cultivées ayant ainsi un impact négatif sur l’environnement. La production agricole est essentiellement destinée à la satisfaction des besoins de consommation alimentaire familiale qui ne sont pas totalement couverts. En Guinée, trouver des aliments de qualité sûre et sains reste un défi pour les populations qui vivent au jour le jour.
38. La situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République de Guinée s’est considérablement détériorée ces cinq dernières années marquées par des perturbations sociopolitiques, les effets du changement climatique (épisodes de sécheresse et d’inondation, prolifération des nuisibles et ravageurs), la forte dégradation des infrastructures (production, transports, transformation, etc.), l’exode massif des bras valides des zones de production vers des zones de relèvement économique au niveau national (villes et zones minières) mais aussi vers l’extérieur. Les résultats de l’analyse du Cadre harmonisé (CH⁴) de mars 2023 sur la sécurité alimentaire indiquent qu’au niveau

⁴ FAO, 2023

national, 2 198 730 personnes (soit 19,17 pour cent) de la population ont une consommation alimentaire minimalement adéquate (phase 2 = sous pression); 496 782 personnes (soit 4,33 pour cent) ont un déficit de consommation alimentaire reflété par une malnutrition aiguë élevée (phase 3 = crise).

39. Priorisé par le PNIASAN, confirmé par le Cadre régional de concertation des acteurs du développement rural (CRADER-K 2022) à Kindia - Basse-Guinée, le maraîchage est une filière en pleine progression et aussi importante que le riz duquel il est complémentaire en termes de sécurité alimentaire et de revenu. Le maraîchage est principalement pratiqué en saison sèche, à petite échelle, comparativement aux autres cultures vivrières.
40. Toutefois, la filière maraîchère fait face aux contraintes suivantes: (i) l'insécurité foncière, notamment au niveau des bas-fonds où se pratiquent les cultures maraîchères, conduisant souvent à une gestion violente des conflits y afférents; (ii) l'impact négatif du changement climatique sur la productivité (perturbation pluviométrique, tarissement prématué des cours d'eaux, prolifération des maladies et nuisibles); (iii) la mauvaise maîtrise des techniques d'intensification et de diversification de la production; (iv) la faible maîtrise de l'eau; (v) une méconnaissance des variétés appropriées et des maladies/ravageurs; (vi) la difficulté d'approvisionnement en intrants (semences, engrains, produits phytosanitaires) et équipements de production et de transformation (faible disponibilité sur le marché et hausse de leurs prix); et (vii) une importante perte post récolte (produits périsposables), etc.
41. Pendant la dernière décennie, la République de Guinée a vu naître et se développer plusieurs organisations des producteurs (OP). En 2017, les organisations des producteurs et productrices maraîchères de la Basse-Guinée, dont les membres sont en majorité des femmes, ont décidé de regrouper leurs organisations agricoles pour mettre en place la Fédération des FOPMA-BG. Elle couvre huit préfectures et est composée de 36 unions de 1 017 groupements. Les membres totalisent 20 276 producteurs dont 12 247 femmes ou jeunes (60 pour cent)⁵. La formalisation des OP de base et la promotion du leadership féminin sont à renforcer. En effet, 47 pour cent des OP de base sont informelles (soit 458 OPB), et les femmes ne représentent que 43 pour cent des membres des bureaux de leurs organisations. Il est à noter que lors de la dernière Assemblée générale de la fédération, tenue à Dubréka en 2022, il a été fortement recommandé de faire migrer toutes les OPB vers les Sociétés Coopératives conformément à l'Acte uniforme OHADA.
42. En 2021, les membres de la FOPMA-BG ont produit 75 000 tonnes d'aubergine, tomate, piment, concombre, et gombo dont 82 pour cent ont été commercialisés. Un contrat d'exportation de 2t/semaine de piment en France est en cours de lancement. 200 membres formés en transformation commencent les activités y afférentes à l'échelle familiale. En plus des marchés intermédiaires et urbains, la Basse-Guinée a une opportunité de satisfaire les besoins de 18 sociétés minières établies dans la région en produits agricoles, dont la proximité serait un atout majeur si elles s'approvisionnent localement pour leurs personnels.
43. Cependant, les investissements des membres de la fédération FOPMA-BG ont été affectés et ralentis par une série de chocs: (i) les troubles sociopolitiques de ces cinq dernières années ont fortement perturbé la commercialisation des produits et l'approvisionnements en intrants (problème fréquent d'accès aux marchés de Conakry); (ii) les mesures restrictives durant la pandémie de COVID-19⁶ ont entraîné la mévente et la pourriture d'une partie des produits frais (légumes, fruits, poissons, etc.), se traduisant par une perte

⁵Les détails des informations relatives à la FOPMA-BG sont fournis en annexe de cette proposition.

⁶l'Agence nationale de statistique agricole et alimentaire (ANASA) 2021.

importante de revenus des producteurs; et (iii) la guerre en Ukraine a causé une hausse du prix des engrais.

44. De plus, la commercialisation n'est pas suffisamment organisée (en vente groupée, conditionnement des produits périssables, organisation du transport, transformation de l'excédent, etc.) causant une augmentation du coût de transaction, une fluctuation saisonnière importante des prix, etc.; ainsi un faible prix aux producteurs. La difficulté d'accès aux crédits pousse les membres à recourir à l'usure. Cela ne permet pas de financer convenablement les campagnes de production (cycle court) et de commercialisation (fonds de roulement de regroupement des produits maraîchers).
45. Par ailleurs, les femmes (et les jeunes) sont actives sur les différents maillons des filières maraîchères mais subissent en général des discriminations sociales, culturelles et religieuses. Elles ont certaines difficultés d'accès à la terre sécurisée selon l'étude par la CNOP-G en 2021-2022, à la formation, et au crédit⁷. Cela rend difficile le démarrage de leur propre exploitation ainsi que l'amélioration de leur rentabilité. Leur analphabétisme pose aussi une contrainte pour prendre des responsabilités au sein des bureaux des OP à différents niveaux. Leur adhésion à une OP contribue à les aider à surmonter ces défis.
46. Les contraintes de développement de la filière maraîchère couplées avec les difficultés causées par cette série de chocs ont eu pour conséquence la réduction de moitié des superficies moyennes mises en valeur (de 1 ha à 0,4 ha)⁸, limitant ainsi la rentabilité des exploitations et par ricochet aggravant le niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle des membres de la FOPMA-BG.
47. Pour permettre à la FOPMA-BG de consolider, répliquer et de pérenniser les services qu'elle rend aux organisations de base membres, entre autres: (a) la structuration des organisations et la facilitation de l'insertion des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques; (b) la formation des producteurs et productrices en création et gestion d'entreprises agricoles; (c) la formation sur les itinéraires techniques agroécologiques; (d) l'approvisionnement en intrants agricoles; (e) l'organisation de la commercialisation; (f) la mise en place des Groupements villageois d'épargne et de crédit (GVEC); et (g) l'anticipation de la progression des demandes d'adhésion de nouvelles organisations membres, la FOPMA-BG soumet au GAFSP le financement du projet de «**Renforcement de la Résilience des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée (PRR-OPM-BG)**».

1.4.1 Engagement des Parties prenantes

48. L'engagement des parties prenantes s'est faite durant la préparation du projet et se fera durant la mise en œuvre sur la base des dispositions contenues dans les lignes directrices de la FAO prévues à cet effet: [FAO's Operational Guidelines on Stakeholder Engagement](#).

1.4.1.1 Engagement des Parties prenantes

49. Le processus d'élaboration de ce projet a suivi une démarche participative et inclusive impliquant une diversité de parties prenantes et acteurs étatiques et non étatiques. Cette démarche démontre l'engagement des différentes parties prenantes non seulement dans l'élaboration de la proposition mais aussi et surtout dans la mise en œuvre des interventions du projet:
 - Les producteurs et OP membres de la FOPMA-BG à travers des ateliers de concertation au niveau zonal et de visite de terrain. En effet, la fédération étant structurée en

⁷FAO

⁸Données de base du programme PNAFA de 2019

quatre zones, des concertations préalables ont été engagées en premier lieu avec les délégués de zones au nombre de huit soit deux par zone et au second lieu avec les membres du conseil d'administration. Ces réunions de concertation ont abouti au choix des préfectures considérées comme zones d'intervention du projet selon des critères établis à cet effet, à savoir: (i) le potentiel existe dans le cadre des activités maraîchères; (ii) être à jour dans le paiement de cotisation annuelle; et (iii) le potentiel des marchés (marchés de gros et proximité des sociétés minières et des grands barrages hydroélectriques). Les difficultés et besoins des différentes zones ont été exprimés sur la base des informations relayées par les délégués des zones et les animateurs qui sont en contact direct avec les unions et groupements à la base. Ces besoins et contraintes ont été pris en compte dans l'élaboration du présent document.

- La CNOP-G en tant que faitière nationale des organisations paysannes a été largement impliquée dans la conception de la proposition au GAFSP et la formulation du présent document de projet. A cet effet, la conseillère régionale de la CNOP-G Basse-Guinée a été spécialement mandatée pour suivre le processus.
Le Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), en tant que faitière sous régionale, a apporté des orientations stratégiques à la Fédération à travers la CNOP-G:
 - Les services techniques déconcentrés du Ministère de l'agriculture (Directions préfectorale et régionale, centres de recherche, promotion rurale et conseils agricoles, Bureau technique de génie rural, etc.) et les autorités préfectorales ont été informés de l'initiative et se sont engagés à accompagner le projet tout en donnant des conseils techniques et orientations stratégiques.
 - L'entreprise privée Tidiane agriculture (ETA) a été associée dans la démarche d'identification d'intrants de qualité, notamment les semences maraîchères améliorées et les engrains foliaires (engrais bio).
 - Les ONG APEK- Agriculture, TRIAS- Guinée, RGTA- DI, étant des partenaires traditionnels de la FOPMA-BG ont été informés de l'initiative et en particulier, l'ONG APEK- Agriculture a appuyé techniquement la formulation du présent document à travers la mise à disposition des documents pertinents et des orientations utiles.
 - La FAO, en tant qu'Entité de supervision identifiée par la fédération, a activement contribué à la conception de la proposition et du document de projet. Une mission d'appui de la FAO a séjourné à Kindia (siège national de la FOPMA-BG) pour travailler avec l'équipe de la fédération à la finalisation du document de projet et prendre contact avec certaines unions affiliées.
50. Cet engagement des différentes parties prenantes sera maintenu dans le processus de mise en œuvre des interventions du projet sur le terrain à travers des consultations régulières, des partenariats et collaborations diversifiés en fonction des expertises et avantages comparatifs de chacun des partenaires impliqués.

1.4.1.2 Mécanisme de règlement des contentieux

Le tableau ci-dessous résume quelques mécanismes de plaintes que la FAO utilisera au besoin:

Tableau 1: Mécanismes de gestion des plaintes

En	Fonctionnement et Avantages	Limites
Ligne Verte (téléphone)	<p>L'organisation utilise le numéro vert des Nations Unies dédié aux plaintes 49 15 15 (non payant pour les bénéficiaires). Selon une périodicité mensuelle, une synthèse par catégories de plaintes sera produite; les plaintes très sensibles sont partagées de manière confidentielle avec le Représentant de la FAO qui transmet à qui de droit.</p> <p>Approche qui assure la confidentialité et l'anonymat du plaignant vis-à-vis des autres bénéficiaires.</p>	<p>Cette approche exige que les bénéficiaires disposent de téléphone et peut être moins efficace si la majorité des bénéficiaires n'en dispose pas.</p>
Comité Help Desk/Table de plaintes	<p>La table des plaintes est établie pendant la distribution ou durant le déroulement de certaines interventions. Les feedbacks non sensibles sont à donner sur place.</p>	<p>Ne traite que des plaintes simples. Il disparaît avec la fin de l'opération de distribution. Il est ponctuel.</p>
Suivi et évaluation; post distribution monitoring	<p>Lors des activités de suivi et évaluation sur terrain, les agents de l'organisation collectent les plaintes en même temps que les autres données du projet.</p>	
Champs écoles des producteurs	<p>Les champs écoles des producteurs fournissent un cadre d'échange avec les populations bénéficiaires. Au cours de ces activités, les prestataires de services reçoivent des bénéficiaires, des commentaires, questions, suggestions, recommandations et des plaintes. Elle présente un cadre permanent d'échanges public/face à face aux participants de fournir leur feedback et plaintes au personnel de la FAO et ses partenaires facilitateurs CEP.</p>	<p>Par peur d'arrêt de l'assistance, les participants peuvent ne pas fournir toutes les plaintes en l'occurrence celles liés aux comportements des agents facilitateurs. Il faudrait un mécanisme complémentaire à disposition des bénéficiaires de ces activités.</p>

51. Au niveau national, le point focal du projet est le Représentant de la FAO en Guinée qui recevra des plaintes éventuelles ou toute autre réclamation.
52. Au niveau village, un comité de plainte constitué de toutes les sensibilités sera mis en place pour recueillir les différentes plaintes. Tout plaignant aura la possibilité de saisir directement la FAO à travers les points focaux. Toute occasion sera mise à contribution pour sensibiliser les bénéficiaires de la mise en place de ce dispositif et surtout comment formuler et déposer sa plainte.
53. En cas de non-satisfaction après échanges avec la FAO-Guinée sur les différends, les plaintes écrites pourront être adressées au siège de la FAO aux adresses ci-dessous. Par courrier: *Inspector General, Food and Agricultural Organization of the United Nations*
 - Par Poste: Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy
 - Par fax confidentiel: (+39) 06 570 55550
 - Par email:Investigations-hotline@fao.org.

1.4.1.3 Divulgation

54. Sur la base des enseignements tirés, le projet développera une stratégie de réPLICATION et un plan d'action pour l'opéRATIONnalisation et le passage à l'échelle nationale des approches de l'Agriculture intelligente au climat (AIC) développées dans la zone du projet. A cet effet, le projet soutiendra l'identification et l'adoption de processus/mécanismes de coordination efficaces relatifs à la planification, à la stratégie et aux pratiques de la AIC parmi les services techniques nationaux et déconcentrés. Les parties prenantes nationales qui ont participé aux activités du projet seront des soutiens essentiels pour le développement de cette stratégie, dans la mesure où elles comprennent déjà les défis de l'adaptation et ont fait l'expérience des pratiques de la AIC.
55. Toutes les parties prenantes seront consultées lors d'ateliers nationaux de consultation sur le changement climatique et l'adaptation en Guinée, avec l'aide d'experts internationaux. La stratégie et le plan d'action intégreront également la diffusion des pratiques d'AIC et des informations sur le climat dans d'autres régions de la Guinée. À cette fin, une première étape pourrait être l'identification de "parcelles pilotes", qui appuieront la stratégie de reproduction à l'échelle régionale.
56. Le projet garantira la transparence dans la préparation, la conduite, le reportage et l'évaluation de ses activités. Cela comprend la divulgation complète de toutes les informations non confidentielles et la consultation des principaux groupes et représentants des communautés locales conformément aux règlements de la FAO. La divulgation des informations sera assurée par la publication sur des sites Web et la diffusion des résultats par le biais de produits de connaissance et d'événements. Les rapports de projet seront largement et librement partagés, et les conclusions et enseignements tirés seront mis à disposition
57. Le coordinateur du projet ou le personnel en charge de la communication veillera à ce que les informations soient mises à la disposition des différents groupes de parties prenantes afin de soutenir une meilleure diffusion et l'adoption d'approches optimales pour le développement de l'AIC.

1.3.1.3 Problème à résoudre

58. Les interventions de ce projet se focalisent essentiellement sur la culture maraîchère. Toutefois, cette filière maraîchère fait face aux contraintes suivantes: (i) l'insécurité foncière, notamment au niveau des bas-fonds où se pratiquent les cultures maraîchères, conduisant souvent à une gestion violente des conflits y afférents; (ii) l'impact négatif du changement climatique sur la productivité (perturbation pluviométrique, tarissement prématuré des cours/points d'eaux, prolifération des maladies et nuisibles); (iii) la mauvaise maîtrise des techniques d'intensification et de diversification de la production; (iv) la faible maîtrise de l'eau; (v) une méconnaissance des variétés appropriées et des maladies/ravageurs; (vi) la difficulté d'approvisionnement en intrants (semences, engrains, produits phytosanitaires) et équipements de production et de transformation (faible disponibilité sur le marché et hausse de leurs prix); et (vii) manque de structuration des marchés entraînant une importante perte post récolte (produits périsposables), etc.
59. En plus de ces contraintes affectant les différents maillons de la chaîne de valeur maraîchage, il y a également les faibles capacités des OP et leurs membres de la région.
60. Ainsi, les interventions de ce projet vont s'atteler à résoudre ce chapelet de problèmes relatifs au maraîchage et aux capacités des OP et de leurs membres en Basse-Guinée et qui sont d'ordre technique, organisationnel, institutionnel et financier. Les détails de ces interventions sont fournis dans les autres sections du document.

1.3.2 Partenariats

61. Tout comme dans le processus de préparation de ce projet, la mise en œuvre des activités du projet fera intervenir différents types de partenariats en fonction des besoins et des avantages comparatifs des différentes parties prenantes.
62. (i) Partenariat entre la FAO et FOPMA-BG/CNOP-G: la FAO et la FOPMA-BG sont les deux principales et premières entités responsables de la mise en œuvre et de la coordination de toutes les activités du projet. La FAO établira ainsi un partenariat avec la FOPMA-BG qui se chargera de la coordination de la mise en œuvre des activités sur le terrain. A cet effet des protocoles d'accord (ou tout autre mécanisme de partenariat pour la mise en œuvre) seront mis en place entre ces deux structures pour encadrer et orienter la mise en œuvre des activités. Ces protocoles d'accord seront établis sur la base de la planification et la budgétisation qui seront préalablement faites d'une façon participative et inclusive. Sur la base de ces protocoles, les ressources nécessaires seront mises à la disposition de la FOPMA-BG pour l'exécution des activités conformément aux procédures de la FAO. En plus des ressources financières et matérielles, la FAO mettra également à la disposition de FOPMA-BG les expertises techniques et opérationnelles nécessaires pour accompagner et encadrer techniquement la mise en œuvre des interventions. L'équipe de FOPMA-BG devra se familiariser avec les procédures de la FAO afin de faciliter cette coopération.
63. (ii) Partenariats entre FOPMA-BG et les prestataires de services/partenaires de mise en œuvre. Sur la base de la planification et la budgétisation des interventions et des ressources mises à sa disposition, la FOPMA-BG se chargera de mobiliser les expertises nécessaires internes et externes pour l'exécution des activités de terrain, en plus des ressources/expertises disponibles au sein de cette organisation et au niveau de la FAO. Ces partenariats se feront sur la base de cahiers de charges bien détaillés et agréés par tous. Le suivi rapproché des prestataires de services sur le terrain relève de la responsabilité aussi bien de l'équipe de FOPMA-BG que de la FAO. Les parties contractantes vont s'accorder d'un mécanisme de suivi qui définit clairement le rôle et les responsabilités de chaque partie prenante. Les partenaires potentiels identifiés sont entre autres: Service national de la promotion rurale et du conseil agricole (SERPRO-CA) pour la formation sur les itinéraires agroécologiques et l'encadrement des champs écoles producteurs (CEP); la Direction nationale de la protection des végétaux et denrées stockées (DNPV-DS) pour encadrer le traitement phytosanitaire ainsi que la lutte intégrée contre les nuisibles et maladies; le Bureau technique de génie rural (BTGR) pour les études techniques et le suivi des travaux d'aménagement hydro-agricole et de réhabilitation infrastructure; l'ONG APEK-Agriculture qui est un prestataire de service en alphabétisation, production de compost et d'engrais organiques, conseil à l'exploitation familiale; promotion de leadership féminin, etc.
64. (iii) Partenariats entre les acteurs des chaînes de valeur maraîchères, bénéficiaires du projet et les acheteurs/secteur privé (entreprises privées et autres). Dans le cadre de la commercialisation des produits maraîchers, les bénéficiaires du projet établiront des partenariats commerciaux avec les acheteurs que ce soit des entreprises ou des personnes physiques (secteur privé). Le projet a prévu des interventions et des indicateurs spécifiques pour accompagner ce partenariat. Parmi les structures visées l'on peut citer les compagnies d'exploitation minière dans le pays et certains acheteurs à l'extérieur du pays. FOPMA-BG a déjà expérimenté ce type de partenariats commerciaux dans le temps. D'autres types de partenariats toujours dans le but d'améliorer leurs activités d'exploitation et leurs revenus, pourraient être tissés: partenariats avec des fournisseurs d'intrants et de matériels, des prestataires de services, de logistique, (les Société guinéenne des emballages du papier et du carton [SOGEPAC] et TOPAZ Guinée est envisagée pour la fourniture d'emballages

des produits maraîchers transformés), etc. Il est prévu un accompagnement spécifique du projet en faveur des acteurs dans l'établissement de ces différents partenariats commerciaux.

1.3.3 Gestion des connaissances et communication

1.3.3.1 Partage des connaissances

65. Pour un meilleur partage des connaissances et leçons apprises du projet, une stratégie assortie d'un plan d'actions sera mise en place par FOPMA-BG en collaboration avec la FAO, la CNOP-G et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet y compris les acteurs à la base. Ce partage des connaissances se fera à plusieurs niveaux. D'abord à la base: le projet va promouvoir, encourager et soutenir le partage des connaissances et expériences entre les acteurs bénéficiaires du projet sur les différentes approches de mise en œuvre du projet, les leçons apprises et les résultats et impacts obtenus.
66. Ensuite au niveau institutionnel, le partage des connaissances se fera tout au long de la mise en œuvre du projet dans le but de renforcer la collaboration d'une part entre les partenaires de mise en œuvre du projet et d'autre part entre les intervenants de ce projet et d'autres projets actifs dans les zones d'intervention pour les besoins de synergie, de complémentarité pour plus d'impacts. Ce partage de connaissances se fera à travers plusieurs outils et canaux: des ateliers de partage, les médias, les visites d'échanges, etc. Les résultats et acquis des autres projets de la FAO seront également mis à profit dans le cadre de ce projet. Des outils de communication modernes et innovations pourraient être mis à contribution selon les cas. Le partage des connaissances se fera également avec des projets similaires appuyant des OPs et financés par le GAFSP dans d'autres pays comme au Bangladesh, Maldives, Népal, Nicaragua, Niger et Samoa.

1.3.3.3 Leçons apprises

67. Le processus de formulation de ce projet a bénéficié de diverses leçons apprises des interventions antérieures non seulement des zones d'intervention du projet mais de tout le pays et même au-delà, y compris des cinq projets pilotes «maillon manquant» (dont deux soutenus par la FAO) qui se sont terminés en 2023. Cette démarche a été adoptée depuis le début de la formulation de la proposition soumise au GAFSP. Les leçons apprises ont été capitalisées à travers l'exploitation documentaire, les consultations avec les différentes parties prenantes et les visites sur le terrain lors des différentes missions. C'est ainsi que les leçons apprises des différentes approches et outils proposés pour les interventions du projet ont été mises à profit. Il s'agit entre autres des approches AVEC, CEP, unités de production d'engrais organiques et de biopesticides, les ventes groupées des produits, etc. Ces approches seront appliquées mais des ajustements nécessaires seront apportés au besoin en fonction des réalités du terrain et des spécificités de certaines zones. Aussi, un lien sera établi entre les activités GVEC et les autres interventions en l'occurrence l'appui à l'entreprenariat des jeunes et des femmes, l'épargne et le crédit au niveau des institutions de microfinances, etc.

1.3.3.4 Communication

68. La communication est un aspect essentiel à mettre en œuvre durant toute la durée du projet pour informer tous ceux qui sont intéressés (bénéficiaires, société civile, partenaires publics et privés) sur les objectifs et les progrès du projet, ainsi que sur la possibilité de développer des synergies et des collaborations techniques et économiques. Ces actions de communications seront aussi bien internes (entre les acteurs et parties prenantes du projet) qu'externes (entre les parties prenantes du projet et le cercle extérieur au projet). Des programmes d'information et communication seront organisées en direction des femmes,

des jeunes et aux producteurs en général sur les opportunités offertes par le projet en termes de création et/ou renforcement des idées ou activités entrepreneuriales.

69. Des initiatives seront également dirigées vers le secteur public et le secteur privé pour favoriser la création de partenariats entre les producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur. Les principaux moyens de communication seront entre autres: (i) l'organisation d'ateliers, tant au niveau national que local; (ii) des journées portes ouvertes sur le terrain et forums spéciaux; (iii) les radios, notamment les radios rurales/communautaires et la télévision; et (iv) des communications de presse, des communications sur les sites Web de la FAO, et sur les réseaux sociaux (Tweeter and Instagram, etc.). La Représentation de la FAO en République de Guinée accompagnera l'équipe de coordination du projet et de ses partenaires dans la mise en œuvre des activités de communication à la fois grâce au développement d'outils de communication adaptés, et également dans la mobilisation de ses réseaux de médias. Des outils de communication seront également développés pour accompagner les actions de marketing et de commercialisation des produits maraîchers des bénéficiaires du projet. Les collègues de la communication du Centre d'investissement de la FAO et du GAFSP seront également associés à ces activités.
70. En plus de ces possibilités, la FOPMA-BG dispose d'outils de communications qui peuvent être utilisés, à savoir:
 - Sur les réseaux sociaux: une page Facebook, un groupe WhatsApp et un compte Gmail. Ces réseaux permettent à la FOPMA-BG de publier ses activités réalisées, de partager ses documents aux partenaires, des images, des vidéos et des événements spéciaux auxquels elle participe tels que les foires, les voyages d'échanges, des formations et autres.
 - Un cadre de concertation zonale: FOPMA-BG organise des rencontres périodiques pour faire le bilan des activités à travers son outil Analyse FFOM: Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces (FFOM,) partager les cas de succès ou des pertes des membres dans la réalisation de leurs activités, les difficultés, les contraintes et les propositions de solutions pour remédier aux difficultés ou contraintes.
 - Des émissions radio: FOPMA-BG collabore avec la radio rurale de Kindia pour passer certaines informations à ses membres par exemple: Les périodes de distribution des intrants quand le gouvernement met à disposition de l'engrais, des produits phytosanitaires, des communiqués, des émissions de sensibilisation. Ces actions pourraient être étendues à d'autres activités économiques des OP et de leurs membres.
 - Ateliers de sensibilisation: FOPMA-BG organise des ateliers de sensibilisation à travers des projets sur des thèmes spécifiques tels que la gestion durable des ressources naturelles, sur l'éducation financière et la résilience au changement climatique. Les SMS: utilisés souvent pour informer les points focaux de la FOPMA-BG et leurs membres.

SECTION 2 – FAISABILITE

2.1 Dispositions de mise en œuvre

71. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il sera constitué un comité de coordination du projet qui regroupera les parties prenantes et présidé par le Directeur régional de l'agriculture et de l'élevage (DRAE) de Kindia. Seront membres du comité de coordination, la CNOP-G, la FOPMA-BG, 3 Représentants des unions bénéficiaires, DRAE de Boké, DPAE de Kindia, Dubréka et Boké et la FAO.
72. Le rôle du comité de coordination est d'examiner le niveau de mise en œuvre du plan d'actions, les résultats des activités du projet et donner une orientation stratégique au besoin ainsi que la validation du nouveau plan de travail et budget annuels (PTBA). Ce comité se réunira deux fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire au besoin.
73. Les réunions seront précédées par les sessions de planification. La tenue de ces sessions du comité de coordination sera précédée par des sessions de planification qui tiendront compte des besoins exprimés par les bénéficiaires et qui verront la participation de tous les acteurs associés dans la mise en œuvre du projet.
74. Outre, le comité de coordination, il est prévu une équipe technique de mise en œuvre à deux niveaux (FAO et FOPMA-BG) ayant pour mission d'exécuter les activités, préparer les rapports techniques et financiers qui seront soumis au comité de coordination.
Une synergie sera développée avec les projets et programmes présents dans la zone d'intervention du projet.

2.2 Cadre Institutionnel et Coordination

75. Le dispositif de mise en œuvre du projet va s'appuyer principalement sur les ressources de FOPMA-BG et la FAO avec une répartition claire des rôles et responsabilités de chacune des deux parties. Le projet sera sous la tutelle institutionnelle du Ministère de l'agriculture.
76. La FAO assurera la mise en œuvre des activités d'assistance technique et administrative. Le projet sera placé sous le leadership général du Représentant Résident de la FAO en Guinée, qui assumera la fonction de Responsable du Budget et de Président de la *Taskforce*. Les activités du projet sur le terrain seront placées sous la supervision de l'Assistant du Représentant de la FAO, chargé du Programme.
77. Le Responsable du Budget sera appuyé techniquement par le LTO, en charge de la production et de la protection des plantes, basé au Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest (SFW), qui donnera des orientations techniques. Il bénéficiera aussi de l'appui de l'Equipe des fonctionnaires en charge de la Production et de la Protection des plantes (NSP) du siège de la FAO et qui jouera le rôle du *Headquarter Technical Unit*. Des appuis techniques complémentaires proviendront aussi du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF) et par le biais d'une expertise internationale ayant des compétences dans les domaines spécifiques du projet.
78. Ce projet va intégrer une stratégie plus globale, développée par la FAO afin de faire face aux problèmes posés, notamment: la résilience des moyens d'existence, la réduction des risques climatiques en mettant un accent particulier sur la prévention, l'atténuation et l'adaptation.

79. Conformément à l'esprit de la fenêtre de financement du GAFSP pour les OPs, ce projet sera la responsabilité conjointe de FOPMA-BG et de la FAO en tant qu'Entité de supervision dans le cadre des procédures de la FAO.

Les responsabilités de la FOPMA-BG:

80. La mise en œuvre des conventions sera réalisée sur la base de PTBA, dans cet ordre d'idée, la FOPMA-BG:

- mettra en œuvre les activités programmées dans les cahiers de charges, tout en respectant les chronogrammes y afférents;
- respectera les dispositions et obligations relatives aux conventions tripartites (FOPMA-BG, FAO et GAFSP);
- mobilisera les ressources humaines, matérielles, financières et les moyens nécessaires à l'exécution des activités prévues dans les cahiers de charges, conformément aux procédures et démarches admises;
- transmettra à la FAO, les attachements, décomptes et factures approuvés;
- communiquera régulièrement toutes les informations techniques et financières liées à la mise en œuvre des activités telles que spécifiées dans les cahiers de charges;
- tiendra correctement tenus les documents comptables et les conservera pour toute la durée du projet et au-delà;
- transmettra les rapports d'activités et les rapports financiers trimestriels à la FAO (ES) avec les justificatifs mensuels probants et complets des dépenses effectuées dans le cadre de la convention;
- prendra part dans la mesure du possible aux travaux de passations des marchés par la FAO, aux travaux de la commission de dépouillement et à l'analyse des offres;
- fournira les informations et toute documentation aux missions d'audits techniques et financiers;
- présentera à la FAO, au cours de la période d'exécution des cahiers de charges, des rapports semestriels décrivant les progrès quantitatifs et qualitatifs atteints pendant la période précédente;
- fournira à la FAO un rapport (technique et financier) final d'exécution de la Convention, après la date d'achèvement de la convention, mais en aucun cas au-delà de la date de clôture;
- facilitera toutes les activités de supervision, d'évaluation ou d'examen des activités menées par le projet.

81. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du projet, une équipe composée d'un chef de projet, d'un chargé de S&E et de la formation, d'un comptable, d'un chargé de communication et gestion des connaissances et de trois responsables de zones (Kindia, Dubréka, et Boké) sera mis en place au niveau de FOPMA-BG. Le tableau ci-dessous donne la composition de l'équipe de leurs principales tâches.

Tableau 2: Rôles et Responsabilités des membres de l'équipe de mise en œuvre du projet

N°	POSTES	ROLES ET RESPONSABILITES
1	Chef du projet	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la gestion quotidienne du projet; - coordonner l'équipe technique du projet sur le plan opérationnel; - assurer la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du projet en relation avec la FAO et les autres parties prenantes; - assurer la gestion des ressources humaines du projet; - appuyer la gestion administrative, comptable et financière du projet; - apporter un appui méthodologique à la mise en œuvre des activités techniques du projet; - veiller au renforcement des capacités et organisationnelles et techniques des OP; - assurer la promotion des pratiques agroécologiques maraîchères; - appuyer l'amélioration de la commercialisation des produits maraîchers; - élaborer et transmettre les rapports techniques à la FOPMA- BG et à la FAO; - gérer le partenariat avec les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.
2	Chargé de S/E et de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - assurer le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain; - mettre en place le système de S&E et des outils pour le suivi efficace des activités du projet; - veiller à l'atteinte des résultats, des objectifs et des indicateurs du projet; - assurer la collecte régulière et l'analyse des données du projet pour préparer les rapports d'activités; - veiller au renforcement de capacités de l'équipe technique et les bénéficiaires du projet; - capitaliser les bonnes pratiques du projet et en assurer le partage; - appuyer le coordinateur du projet dans la planification globale des activités.
3	Comptable	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la tenue correcte et régulière des documents comptables; - préparer et analyser les états financiers; - veiller à la mobilisation de la participation financière des bénéficiaires du projet; - assurer l'élaboration du rapport financier; - assurer la gestion des salaires du personnel mis à disposition; - veiller à la gestion matérielle, équipements et logistique du projet; - collaborer étroitement avec les services administratifs et financiers de la FAO.

4	Chargé de communication	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la communication (interne et externe) et la visibilité du projet; - appuyer la mise en place d'un plan de communication au sein des OP; - mettre en place les outils de communication adaptés au projet; - contrôler les tendances de communication au sein du projet; - appuyer la création d'un site web de la FOPMA-BG en collaboration avec la FAO; - gérer les relations avec les médias; - veiller à la couverture médiatique des activités phares du projet; - initier et gérer l'organisation des genres journalistiques; - appuyer la capitalisation des bonnes pratiques du projet; - assurer le rapportage périodique des activités de communication du projet; - accompagner les acteurs dans l'utilisation des TIC et autres outils de communication dans la promotion et la commercialisation de leurs produits.
5	Responsables de zones (Kindia, Dubréka et Boké)	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la mise en œuvre des activités du projet sur le terrain dans la zone concernée; - assurer l'information, l'éducation et la communication des bénéficiaires sur les activités du projet; - animer les séances de formations et de renforcement de capacités à l'intention des bénéficiaires du projet; - assurer une représentation du projet au près des parties prenantes de la zone; - assurer le suivi régulier des activités et remonter des données au chef du projet; - assurer le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des OP bénéficiaires du projet; - promouvoir des bonnes pratiques agroécologiques maraîchères; - appuyer l'amélioration de la commercialisation des produits maraîchers; - réaliser des coachings dans la création et gestion des AGR; - appuyer la mise en place et le suivi des GVEC.

Les responsabilités de la FAO

82. La FAO en tant qu'Entité de supervision du GAFSP:

- mettra à la disposition de la fédération, à temps opportun, les ressources matérielles et financières nécessaires à la bonne exécution des activités définies dans chaque cahier de charges et selon le budget y afférent;
- apportera toute assistance technique nécessaire pour la bonne exécution des activités prévues dans les cahiers de charges;
- assurera un suivi régulier de l'exécution technique et financière des activités, de concert avec la FOPMA-BG;
- validera dans les délais impartis, tous les documents produits par la FOPMA-BG constituant des préalables à la mise en œuvre des activités Termes de référence (TDR),

- Documents d'appel d'offre (DAO), Procès verbal (PV) d'adjudication des marchés, contrats, budgets, pièces justificatives, rapports de progression, etc.);
- appuiera la CNOP-G dans le processus d'évaluation du niveau de performance de la FOPMA-BG et ses unions à l'élaboration d'un rapport de performance;
 - procédera à une vérification comptable des états financiers relatifs du présent projet, selon les normes conventionnelles;
 - conformément aux normes du GAFSP, un rapportage d'avancement sera réalisé semestriellement dans le portail du GAFSP par l'équipe de pays de la FAO avec le soutien du Centre d'investissement qui soumettra le rapport à l'unité de coordination du GAFSP.
83. Le montant total de la convention devra être justifié avant la date de clôture de ladite convention.
84. Une équipe légère sera mise en place au niveau de la FAO afin d'accompagner le staff responsabilisé au niveau de l'OP dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'un responsable de S&E, d'un chargé des opérations et des achats,
- 2.2.1 Apports du Gouvernement***
85. Le Gouvernement de la République de Guinée accordera à la FAO, à son personnel et à toutes autres personnes fournissant des services pour le compte de la FAO, les facilités nécessaires pour la bonne exécution de ce projet. Les principaux apports et facilités qui seront accordés sont les suivants:
- i) exonération du paiement de toutes taxes de vente ou autres sur les achats locaux d'équipements, de matériaux et de fournitures pour les importations, destinés à être utilisés dans le cadre du projet;
 - ii) tous permis nécessaires à l'importation et, le cas échéant, à l'exportation ultérieure, d'équipements, de matériaux et de fournitures nécessaires à une utilisation dans le cadre du Projet et à l'exonération du paiement de tous droits de douane ou autres prélèvements ou taxes relatifs à cette importation ou exportation;
 - iii) tous permis nécessaires à l'importation de biens appartenant au personnel de la FAO ou à d'autres personnes fournissant des services pour le compte de la FAO et destinés à leur usage personnel, ainsi qu'à l'exportation ultérieure de ces biens;
 - iv) dédouanement rapide des équipements, matériaux, fournitures et biens visés aux sous-paragraphes (ii) et (iv) ci-dessus;
 - v) la délivrance rapide et gratuite de tous visa ou permis requis.
86. Le Gouvernement appliquera à la FAO, à ses biens, fonds et avoirs, à ses fonctionnaires et à toutes les personnes fournissant des services en son nom dans le cadre du Projet: (i) les dispositions de la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées; et ii) le taux de change de la monnaie des Nations Unies. Les personnes fournissant des services au nom de la FAO comprendront toute organisation, entreprise ou autre entité que la FAO pourra désigner pour participer à l'exécution du projet.
87. Le Gouvernement sera responsable de traiter toute réclamation qui pourrait être intentée par des tiers contre la FAO, son personnel ou d'autres personnes fournissant des services en son nom, en relation avec le Projet, et les dégagera de toute responsabilité en ce qui concerne toute réclamation ou responsabilité découlant du Projet, sauf lorsqu'il est convenu par la FAO et le Gouvernement que ces réclamations résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de ces personnes.

88. Le projet bénéficiera également, dans sa mise en œuvre, des contributions techniques provenant des différents services et structures techniques des ministères concernés sur la base de leurs domaines d'expertise et de rôles régaliens.
89. Les services techniques de l'État et les partenaires privés, qui travaillent déjà avec la FAO et la FOPMA-BG, et participeront à la mise en œuvre de ce projet, à travers une lettre d'accord (LoA) avec la FAO ou une convention directe avec la FOPMA-BG, sont:
 - Service national de la promotion rurale et du conseil agricole (SERPRO-CA) pour la formation sur les itinéraires agroécologiques et l'encadrement des champs écoles producteurs (CEP);
 - Direction nationale de la protection des végétaux et denrées stockées (DNPV-DS) en vue de sensibiliser les producteurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires et de les encadrer dans la lutte intégrée contre les nuisibles et maladies;
 - Bureau technique de génie rural (BTGR) pour les études techniques et le suivi des travaux d'aménagement hydro-agricole et de réhabilitation infrastructure;
 - Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) dans le cadre de la recherche et la sélection de variétés.
 - ONG APEK-Agriculture qui est un prestataire de service en alphabétisation, production de compost et d'engrais organiques, conseil à l'exploitation familiale; promotion de leadership féminin.

2.2.2 Apports des Partenaires

90. Il est à rappeler que la FOPMA-BG dispose des techniciens en son sein pour les appuis organisationnels des OP. Néanmoins, elle recourra aux services de consultants spécialisés pour la formation des formateurs.
91. Par ailleurs, un partenariat avec les Société guinéenne des emballages du papier et du carton (SOGEPAC) et TOPAZ Guinée est envisagée pour la fourniture d'emballages des produits maraîchers transformés et équipements de conditionnement et de stockage.

Responsabilités de la CNOP-G:

92. La CNOP-G en tant que faitière nationale des OP, jouera le rôle de suivi rapproché sur toutes les activités. À ce titre, elle:
 - contribuera au développement d'une véritable représentation professionnelle agricole, négociera et défendra l'intérêt de ses membres en toute circonstance;
 - effectuera des missions périodiques sur le terrain en vue de s'assurer de la bonne exécution des activités;
 - organisera conjointement des missions de suivi des activités pour l'évaluation du niveau d'exécution du projet;
 - accompagnera la FOPMA-BG en collaboration avec la FAO dans les réflexions stratégiques sur les thématiques d'enjeux comme la (pérennisation des services, les acquis du projet, la commercialisation, dispositif d'approvisionnement et organisationnel efficace, etc.);
 - appuiera l'évaluation du niveau de performance de la FOPMA-BG et ses unions et à l'élaboration d'un rapport de performance.

2.2.Modalités Opérationnelles

2.2.1 Statistiques

Voir sous-chapitre 2.3, page 28

2.2.2 Supervision Technique et mécanismes de soutien

93. La FAO (Entité de supervision du projet) mettra à disposition du projet ses capacités de mise en œuvre. L'appui technique au projet portera sur: (i) l'appui à la mise en place des procédures de mise en œuvre du projet; (ii) le renforcement des capacités des acteurs et partenaires de mise en œuvre du projet y compris l'équipe de gestion, sur les différentes approches et outils retenus; (iii) les missions régulières de supervision du projet; et (iv) la revue à mi-parcours du projet et l'évaluation d'impact à la clôture. Le premier niveau d'appui technique au projet proviendra du bureau de la Représentation de la FAO en République de Guinée à travers ses services du Programme, de l'administration et des opérations. Cette expertise disponible au niveau national sera renforcée par l'appui technique du bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest basé au Sénégal, du bureau régional pour l'Afrique basé au Ghana, et des divisions techniques à Rome ainsi que du Centre d'investissement qui assure les activités de coordination et d'appui à la mise en œuvre à tous les projets sous financement GAFSP en tant qu'Entité de supervision. Les différentes expertises à mobiliser pour ce soutien technique au projet concerteront les domaines relatifs aux différentes approches et outils retenus dans les diverses interventions du projet (des champs écoles producteurs, des Association villageoises d'épargne et de crédit, etc.), ainsi que dans d'autres domaines/transversaux tels que la nutrition, la gestion des ressources naturelles, entreprenariat agricole/rural, genre et autonomisation des femmes, les partenariats d'affaire.
94. La première porte d'entrée pour la fourniture d'appui technique ressort de la responsabilité de la *taskforce* du projet placé sous le leadership du responsable du budget «*Budget Holder*» du projet et la responsabilité technique du LTO. Ce dernier fournira tous les appuis et orientations techniques nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet. En plus des expertises internes à la FAO en commençant par les membres de la *taskforce* du projet, le LTO pourra mobiliser également des expertises extérieures pour appuyer le projet selon les besoins. Il se chargera de la revue technique et l'approbation de tous les documents techniques du projet et ceci en collaboration avec les autres membres de la *taskforce*.
95. Modalités Opérationnelles La mise en œuvre des interventions du projet va se faire en suivant les procédures et standards de la FAO. Le processus d'achat/acquisition des biens et services ainsi que le processus de contractualisation seront conduits selon un processus compétitif conformément aux procédures en vigueur (publications des appels d'offres au cas échéant sur UNGM). La contractualisation avec les structures à but non lucratifs se fera selon la section du manuel 507 de la FAO. Les partenaires et les bénéficiaires du projet seront toujours consultés quand nécessaire afin de s'assurer que les actions engagées répondent à leurs besoins afin de contribuer à une meilleure appropriation des actions du projet et pour la durabilité des résultats. Une meilleure organisation des services d'administration, d'achats et d'opération s'est opérée ces dernières années au niveau des Représentations de la FAO pour améliorer l'efficacité des interventions dans les pays. Un plan d'achats des biens et services sera préparé et approuvé par l'équipe de gestion du projet en début de chaque année afin d'éviter les retards dans la mise en œuvre du projet.
96. La responsabilité de la gestion du budget est placée sous l'autorité du Représentant de la FAO encore appelé «*Budget Holder – responsable du budget*» alors que les relations avec le partenaire financier en termes d'appel de fonds et de gestion du partenariat seront assurées le «*Funding Liaison Officer - Chargé de liaison pour le financement*» (FLO). Le LTO va travailler en collaboration avec le *Budget Holder* pour la gestion efficace du projet. Des expertises internes qu'externes pourraient mobilisées selon les besoins du projet. Le dispositif de S&E qui sera mis en place va permettre de gérer cette planification et le suivi des actions.

97. Pour ce qui est de la Coordination avec la FAO sur les activités financées par le GAFSP, l’Unité de coordination du projet (UCP) organisera des réunions mensuelles pour assurer la coordination avec la FAO en impliquant la CNOP-G.

2.3 Statistiques

98. A travers ses activités de S&E, le projet récoltera des données relatives aux communautés et de leurs membres, aux progrès de mise en œuvre des activités du projet et de l’obtention de certains résultats intermédiaires et d’impact et tout ceci en lien avec le cadre des résultats du projet aligné à celui du GAFSP. Un nombre important de ces données/indicateurs seront désagrégées par genre. La collecte de ces données sera entreprise par le personnel impliqué dans la mise en œuvre des activités du projet, par des consultants nationaux qui rendront compte au spécialiste S&E de la FAO Guinée affecté à ce projet.
99. Le projet ne sera pas impliqué dans des activités de renforcement des capacités en relation aux statistiques ni au renforcement institutionnel dans ce domaine car c'est au-delà de son mandat.

2.4 Technologies de l'information

Cette section n'est requise que lorsque la dépendance aux produits et services des technologies de l'information a été considérée comme «élevée» pendant la phase d'identification du projet (note conceptuelle) et si la même dépendance a été maintenue pendant la formulation du projet. Dans le cadre de ce projet cette section est jugée non applicable.

2.5 Gestion des risques

2.5.1 Risques potentiels pour le projet

100. Les risques qui pourraient entraver la réalisation de l'objectif de développement de ce projet sont entre autres: (i) les mouvements sociopolitiques dans le pays; (ii) les crises liées aux pandémies; (iii) l'extension des activités minières qui réduit progressivement les superficies agricoles; et (iv) les événements extrêmes climatiques (sécheresse et inondation). A ces risques s'ajoutent les risques liés au non-respect des clauses et engagements par les signataires des partenariats d'affaires surtout au niveau des producteurs.

Le tableau ci-dessous synthétise les risques avec les mesures d'atténuation. Les crises politiques et sociales peuvent perturber l'exécution du projet.

Tableau 3: Analyse des risques et mesures d'atténuation proposées

Risques	Probabilité	Impact	Sévérité	Mesures d'atténuation
Crises politiques et sociales	1	3	3	<p>La mise en œuvre du projet à travers une agence des Nations Unies permet de mitiger ce risque.</p> <p>Garder de la flexibilité dans la mise en œuvre et suivre les évolutions de la situation politique et sécuritaire dans le pays.</p>
Suspensions de décaissements et de mauvaise gestion	1	4	4	<p>Assurer une gestion rigoureuse des fonds en suivant les procédures de la FAO en matière de décaissement et se conformer aux exigences du Bailleur. Former l'équipe de gestion du projet sur les procédures en début de la mise en œuvre du projet tout en capitalisant les expériences passées avec les autres pays.</p>
Longs délais de passation des marchés et au non-respect des délais d'exécution par les prestataires de services	2	2	4	<p>Anticiper la préparation et le lancement des appels d'offre. L'équipe du projet assurera un appui au démarrage des prestations et fourniture des biens. Et bien sensibiliser les partenaires de mise en œuvre du projet dès le début du projet.</p>
Le possible manque de capacités et/ou de volonté des institutions de financement de proximité dans les zones du projet pour gérer les fonds de roulement des bénéficiaires	2	2	4	<p>Se focaliser sur les AVECs pour la gestion des fonds de roulement et assurer la mise en relation. Mieux sensibiliser les différentes parties prenantes.</p>
Multiplication des épisodes climatiques extrêmes	2	3	6	<p>Prendre en compte dans la planification, des projections relatives au changement climatique et faciliter l'accès aux informations et aux données météorologiques pour soutenir la prise de décision.</p> <p>Renforcer à travers le projet, les mesures de résilience des</p>

Risques	Probabilité	Impact	Sévérité	Mesures d'atténuation
Démotivation des producteurs engagés dans le processus de transition	1	3	3	systèmes naturels et humains au Changement climatique (CC). Anticiper les risques y afférents et les mesures de mitigation; proposition d'accompagnement et d'incitations à travers les interventions. Commencer avec des activités offrant des résultats rapides.
Résistance vis-à-vis des approches proposées/résistance au changement	3	2	6	Adopter une approche qui donne la priorité à la collaboration interfonctionnelle et à l'amélioration continue (<i>hand on agile approach</i>) et axé résultat. L'approche CEP constitue un moyen efficace de promotion des approches et innovations. Organiser des concertations régulières avec les acteurs pour identifier les goulets d'étranglement. Mettre en place une plateforme de dialogue et d'échange d'expériences entre les acteurs du conseil agricole pour la prise en compte des savoirs paysans.

101. Les mesures à prendre par la FOPMA-BG pour minimiser et ou atténuer l'effet de risques sont entre autres: (i) une planification réaliste et réalisable; (ii) une meilleure implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du projet; une bonne gestion de ressources financières allouées aux activités du projet; (iii) la préparation et la mise à jour périodique d'un plan de contingence; et iv) la sensibilisation et la formation des partenaires de mise en œuvre sur les procédures de mise en œuvre du projet.

2.5.2 Risques environnementaux et sociaux du projet

102. Ce projet est classé dans la Classification des risques environnementaux et sociaux à Risque faible. Sur le plan environnemental, les producteurs maraîchers vont utiliser des produits chimiques (engrais) qui pourraient avoir des effets sur l'environnement mais cette utilisation sera encadrée par l'appui technique en collaboration avec le Ministère de l'agriculture. Dans le cadre de la protection des cultures, la priorité serait donnée aussi à l'utilisation des pesticides biologiques. Le projet a également prévu des interventions qui pourraient avoir des effets positifs sur l'environnement et l'amélioration de la biodiversité

surtout au niveau du sol: utilisation de la matière organique/compost pour la fertilisation des cultures.

2.5.3 Analyse financière et économique.

103. A la requête du TAC (*«A simple economic analysis of proposed investments should be conducted to ensure financial sustainability at producer and PO level»*), une analyse financière et économique a été effectuée afin d'illustrer les bénéfices attendus du projet. Ce dernier vise à investir: (i) dans une meilleure accessibilité et utilisation des intrants agricoles (semences améliorées et fertilisation organique plus importante); (ii) dans des systèmes d'irrigation améliorés (investissements dans des motopompes) ainsi que; et (iii) dans des petits équipements de production (atomiseurs améliorés) et de commercialisation (cageots améliorés). Se basant sur l'expérience de FOPMA-BG et de résultats observés au niveau de ses membres, la combinaison de tels investissements aboutit à une augmentation significative des rendements des cultures maraîchères concernées ainsi que de leur qualité et systèmes de commercialisation (donc de leurs prix de vente).
104. L'analyse financière a été faite au niveau du producteur pour **trois cultures maraîchères représentatives que sont: l'aubergine, la tomate et le piment**. Le Tableau ci-dessous présente le résultat d'un de ces trois modèles de culture (aubergine) visant à projeter les différences de performance entre la situation sans projet et la situation avec projet résultant de la combinaison des activités du projet sur la base de résultats observés actuellement. L'intensification apparaît dans l'augmentation importante des coûts de production (intrants, irrigation, équipements) qui permettrait une augmentation de 50 pour cent du rendement à l'hectare et une augmentation de 17 pour cent du prix de vente. Au total, le revenu net à l'hectare augmenterait de 76 pour cent, passant de 36,6 millions de GNF (4 250 USD) à 64,3 millions de GNF (7 470 USD). Cette importante augmentation n'est possible que grâce à des investissements en système d'irrigation, intrants et main d'œuvre relativement important qui seraient permis par le projet.

Modèle de culture - Un hectare d'aubergine

	Unité	Sans projet	Avec projet	% de changements
Production	Kg/ha	10 000	15 000	+50%
Prix de vente	'000 GNF/kg	6,0	7,0	+17%
Produit brut	'000 GNF/kg	60 000	105 000	+75%
Pertes après récolte	% de la récolte	5%	5%	0%
Produit brut après pertes	'000 GNF/kg	57 000	99 750	+75%
Intrants	'000 GNF/kg	5 075	10 100	+99%
Arrosage	'000 GNF/kg	2 366	3 283	+39%

Petits matériels et équipements	‘000 GNF/kg	3 244	11 017	+188%
Main d’œuvre	‘000 GNF/kg	9 690	12 720	+31%
Coûts totaux	‘000 GNF/kg	20 375	35 452	+74%
Revenu Net par hectare	‘000 GNF/kg	36 624	64 297	+76%

105. Les modèles financiers des **deux autres cultures maraîchères** (on file) montrent des résultats similaires: pour la tomate, des investissements similaires permettraient une augmentation de 50 pour cent du rendement à l'hectare et une augmentation de 20 pour cent du prix de vente. Au total, le revenu net à l'hectare augmenterait de 105 pour cent, passant de 31,1 millions de GNF (3 600 USD) à 61,2 millions de GNF (7 100 USD). Dans le cas du piment, une augmentation de 44 pour cent du rendement et de 10 pour cent du prix de vente aboutirait à une augmentation du revenu net à l'hectare de 93 pour cent, passant de 30,3 millions de GNF (3 500 USD) à 58,4 millions de GNF (6 800 USD).

106. L'**analyse économique** a été effectuée au niveau de l'OP, FOPMA-BG en agrégeant les coûts (y compris les coûts du projet) et bénéfices attendus sur une période de 20 ans. Le taux de rentabilité interne a été évalué à 43 pour cent, ce qui est très bon en raison des performances des cultures maraîchères et d'une augmentation de leurs rentabilités résultant des interventions du projet. La valeur actuelle nette (*Net Present Value*) calculée avec un taux d'actualisation annuel de 10 pour cent est calculée à 32 milliards de FGN, soit environ 3,7 millions de USD.

2.6 Suivi évaluation et reportage

2.6.1 Disposition de suivi

107. Le projet mettra en place un système de S&E se conformant aux exigences du processus de S&E du GAFSP. Un manuel de S&E qui définit les modalités et les responsabilités de collecte et d'agrégation des informations ainsi que pour la production des rapports sera développé en début d'exécution. Il va s'agir d'un S&E participatif servant également à apprendre de l'expérience et des outils seront mis en place en collaboration avec les parties prenantes du projet. Le projet contribuera également au suivi des activités des bénéficiaires ainsi que de leurs organisations afin d'améliorer leur efficacité et efficience. Cela va contribuer également dans leur processus de prise de décisions et pour une meilleure autonomisation.

2.6.2 Revue à mi-parcours (RMP)

108. Une revue à mi-parcours sera entreprise après la deuxième année de mise en œuvre du projet impliquant l'équipe de l'unité programme de la FAO Guinée, FOPMA-BG, partenaires opérationnels sur le terrain, le Centre d'investissement, les membres de la taskforce afin d'évaluer, à mi-parcours, l'état d'avancement des interventions, les résultats préliminaires obtenus, la performance de mise en œuvre du projet afin de formuler des recommandations relatives à la seconde moitié du projet et tirer certaines leçons. Le budget nécessaire à la RMP sera couvert par les charges administratives du GAFSP gérées par le Centre d'investissement.

109. Plus précisément, cette RMP aura pour mission de:

- passer en revue les acquis et résultats à ce jour par rapport au cadre de résultat initial;
- apprécier la stratégie d'ensemble de mise en œuvre du projet;
- analyser les difficultés et défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet;
- passer en revue la performance et défis dans la gestion technique et financière et l'efficacité dans l'application des procédures administratives et financières (y compris la passation des marchés du projet) et proposer des améliorations;
- évaluer les partenariats de mise en œuvre ainsi que leur performance et difficultés rencontrées;
- proposer des ajustements/recommandations afin d'améliorer les performances du projet pour l'atteinte des résultats escomptés;
- retravailler et clarifier les rôles et les responsabilités des parties prenantes du projet durant la seconde moitié;
- mieux prendre en compte les questions de durabilité et d'autonomisation des bénéficiaires.

2.6.3 Rapportage

110. Le rapportage des projets GAFSP se fera tous les six mois à travers le portail du GAFSP sur la base d'un canevas précis mis en place par le GAFSP et auquel se soumettra le projet. Les rapports doivent être préparés et soumis à l'unité de coordination du GAFSP en juin et décembre, avec une date limite de soumission fixée à la mi-juillet et à la mi-décembre de chaque année. Avec l'appui du responsable S/E du portefeuille GAFSP au Centre d'investissement, l'équipe de mise en œuvre collectera les données nécessaires à la préparation des rapports. Un brouillon sera préparé par l'équipe du projet et révisé par le LTO, puis validé par les responsables du Centre d'investissement, qui s'assureront de sa conformité aux attentes du GAFSP. Le chargé de S/E du Centre d'investissement sera chargé de finaliser ces rapports et de les soumettre à l'unité de coordination du GAFSP en temps voulu. Ce rapportage se fera conformément aux nouvelles orientations et au système mis en place en ligne par l'Unité de coordination du GAFSP. À la fin du projet un rapport final sera rédigé conformément aux normes de la FAO. Des rapports financiers annuels seront soumis conformément aux formats et aux délais stipulés dans l'accord de transfert GAFSP.

2.7 Évaluation d'impact

111. Etant donné que le budget du projet est inférieur à 6 millions de USD et que le GAFSP ne l'exige pas, ce projet ne sera pas soumis à une évaluation externe séparée, selon les procédures de la FAO qui s'appliquent à la gestion de ce projet. Cependant, le projet sera potentiellement évalué selon une approche groupée. Une allocation de 0,8 pour cent est donc réservée à titre de contribution au financement de ces évaluations programmatiques par l'OED, qui sont regroupées dans le Fonds fiduciaire pour l'évaluation de l'OED (OEDTF).

112. Le Centre d'investissement appuiera la mise en place d'un mécanisme répondant aux exigences du GAFSP et qui s'appuiera sur la mise en place d'une enquête destinée à évaluer la situation de base et qui sera comparée au travail d'évaluation d'impact en clôture du projet.

113. Une évaluation d'impact finale du projet interviendra à la fin du projet afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats escomptés du projet et tirer des leçons apprises tout au long de sa mise en œuvre. L'évaluation d'impact sera prise en compte dans le rapport terminal du projet.

114. En conformité avec les procédures de la FAO, un rapport terminal sera produit par l'équipe de mise en œuvre, revu par le Centre d'investissement, qui se basera sur les résultats de l'évaluation d'impact. La performance de la mise en œuvre du projet sera également évaluée à ce stade en fonction des réalisations au regard des plans de travail annuels et des responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet. L'avis des différentes parties prenantes (communautés, gouvernements locaux, prestataires de services, etc.) sera également collecté afin de prendre les mesures nécessaires à certaines corrections si nécessaire. L'équipe programme du bureau de la FAO Guinée ainsi que le LTO du projet joueront un rôle primordial dans l'évaluation des performances. Etant donné que tous les partenaires du projet vont intervenir sur la base de cahiers de charge, des évaluations de performance vont être systématisées tout au long de la mise en œuvre du projet. La poursuite ou la cession de la collaboration avec un partenaire de mise en œuvre sera guidée par les résultats de l'évaluation des performances qui seront réalisées.

SECTION 3 - DURABILITE

3.1 Développement des Capacités

115. Le rôle de la FAO en tant qu'Agence de connaissance et Entité de supervision dans le processus de mise en œuvre de ce projet se repose essentiellement sur sa contribution au développement des capacités des acteurs et parties prenantes, en plus des aspects opérationnels et administratifs. C'est ainsi que la composante 1 du projet est entièrement consacré au développement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs. A cet effet, dans les interventions du projet, il est prévu un certain nombre d'activités de renforcement de capacités aussi bien techniques qu'institutionnels. Sur le plan technique, il est prévu des activités de renforcement des capacités des bénéficiaires du projet sur des approches, des techniques et des outils développés et/ou promus par la FAO (CEP, pratiques agroécologiques, conservation et transformation des produits maraîchers). Sur le plan institutionnel, le projet a prévu renforcer les capacités organisationnelles des bénéficiaires et de leurs organisations afin de les rendre plus autonomes et profitables tout en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes. Ceci devrait contribuer également à améliorer l'offre de services que la fédération met à la disposition de ses membres dans plusieurs domaines.

3.2 Emploi Rural Décent

116. Même si le projet ne traite pas directement de ce thème, certaines interventions du projet sous les composantes 2 et 3 visent à améliorer les revenus des bénéficiaires du projet.

3.3 Durabilité Environnementale

117. Le projet est considéré comme ayant un impact positif ou neutre sur la durabilité environnementale principalement à différents niveaux.

118. Comme mentionné dans les détails des activités, il est prévu le renforcement des capacités des bénéficiaires dans le domaine de la gestion rationnelle (efficacité et efficience) des ressources naturelles et de ressources de production dans leurs diverses activités (utilisation rationnelle de l'eau, promotion de la fabrication et de l'utilisation du compost pour la fertilisation des sols, promotion de la fabrication et de l'utilisation des pesticides biologiques pour la lutte contre les ravageurs, etc.). Ces interventions vont contribuer à une utilisation plus efficace et efficiente des ressources naturelles et à la protection de certains écosystèmes potentiellement fragiles.

119. Aussi, à travers la mise en place des CEP et des formations en agroécologie, le projet s'attellera à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement comme les bonnes pratiques agricoles (GAP) ou les techniques agricoles intelligentes au climat (climat smart agriculture) ou se référant à l'agroécologie. Ces approches contribueront à une augmentation de la fertilité des sols, de leurs structures et capacités de rétention en eau, ainsi qu'à la diminution de différents types de pollution sans oublier les avantages sur la conservation et amélioration de la biodiversité. Plus spécifiquement dans les activités de transformation des pratiques efficaces et durables d'utilisation rationnelle des ressources de productions ainsi qu'une bonne gestion des déchets seront promues.

3.4 Egalité de genre

120. Selon la Banque mondiale, la Guinée, classée 182 sur 191 en 2021, dans l'indice d'inégalité des sexes du Programme des Nations Unies pour le développement est l'un des pays les plus inégalitaires en matière de genre dans le monde. Les répercussions économiques de cette inégalité sont d'autant plus préoccupantes que près de la moitié de la population rurale reste pauvre, 38 pour cent des enfants travaillent, et environ un enfant sur trois de moins de cinq ans souffre d'un retard de croissance et qu'un sur dix meurt avant l'âge de neuf ans.
121. L'analyse des indicateurs classiques de développement sous le prisme du genre, révèle des disparités évidentes. Avec une population de 11 883 516 en 2018 dont 52 pour cent de femmes, la pauvreté semble nettement plus marquée au niveau des femmes – notamment, pour ce qui concerne l'accès à l'éducation, la santé, ou encore l'emploi. L'enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté révèle que plus de 53,3 pour cent de pauvres vivant en milieu rural sont pour l'essentiel des femmes. Elle évalue, par ailleurs, le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans ou plus) à 14,1 pour cent pour les femmes, contre 45,7 pour cent pour les hommes. Du point de vue de l'emploi, en dépit de leur représentation majoritaire dans la population totale, les femmes restent sous-représentées au sein de l'administration publique; avec en particulier des difficultés d'accès aux postes de responsabilité et de prise de décisions.
122. Le manque d'investissement dans le capital humain augmente les risques de pauvreté chez les femmes, et leur participation globale au marché du travail demeure inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne en termes de qualité de l'emploi marqué par l'informalité, l'auto-emploi et la vulnérabilité. Elles semblent également désavantagées dans l'accès et la propriété d'actifs productifs et des finances. Dans le secteur agricole, il subsiste une iniquité dans l'accès aux ressources et moyens de production comme l'accès à la terre/foncier, aux intrants, aux formations, etc.
123. La dimension genre a été intégrée dans l'ensemble des composantes du projet. Ceci se traduira par la participation d'au moins 50 pour cent de femmes à toutes les activités du projet. La FAO et l'Unité de Gestion du Projet veilleront également à ce que tous les résultats reflètent la dimension genre.
124. L'aspect genre sera pris en compte dans les analyses de vulnérabilité et l'identification des mesures d'adaptation différenciées selon les besoins et priorités des différents groupes sociaux. Des indicateurs spécifiques seront mis en place et suivis afin de mieux apprécier les interventions du projet dans le domaine de genre.
125. A ce sujet, les femmes et les jeunes bénéficieront de renforcement de capacités, pourront entre autres participer aux réunions de prise de décision et veiller à la prise en charge adéquate de leurs préoccupations. Elles pourront également jouir des richesses et de la prise de décision sur la destination des ressources produites par elles-mêmes. Étant donné

que les femmes sont présentes dans toutes les actions liées au développement rural, mais que la gestion des terres et des revenus est souvent assumée par les hommes, le projet veillera à ce que cette tendance soit inversée conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable du régime du foncier.

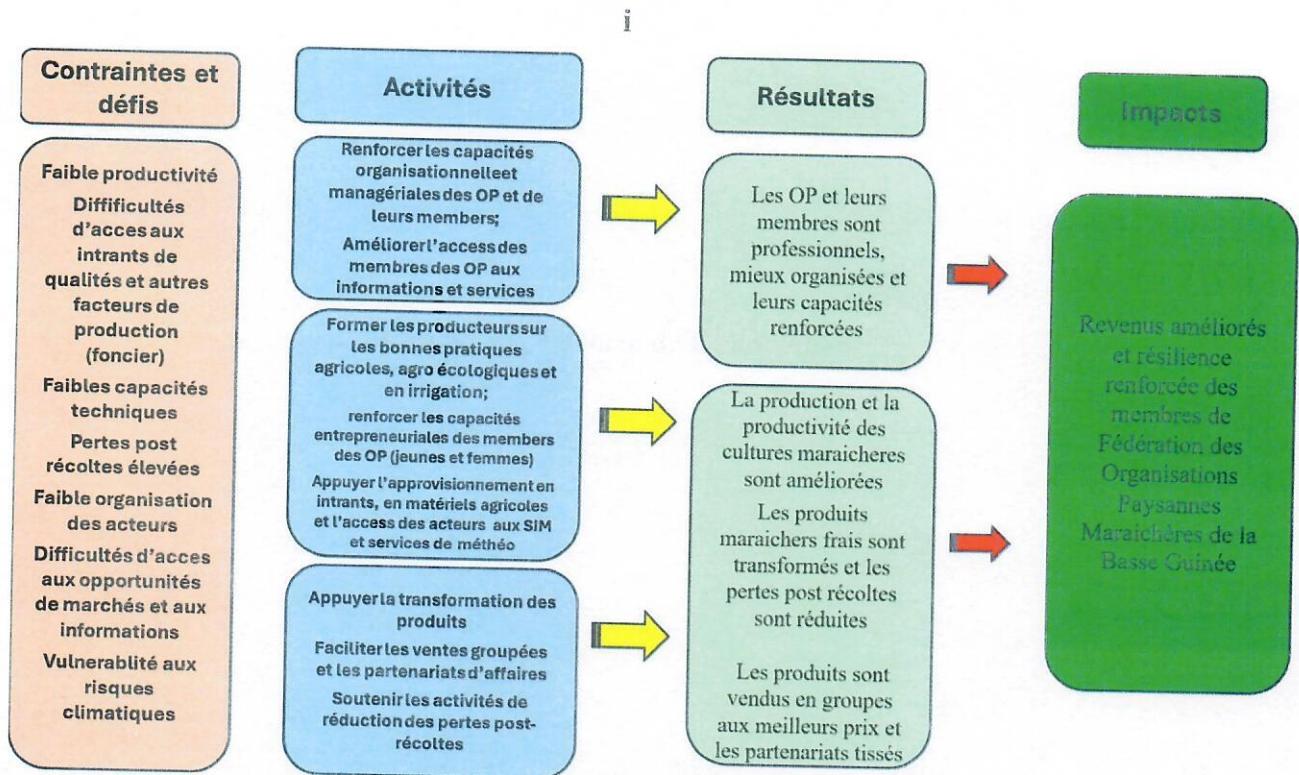
126. Par ailleurs, la plupart des activités proposées sont exercées majoritairement par les femmes (maraîchage, transformation des produits, Associations villageoises d'épargne et de crédit, etc.) dans la zone d'intervention du projet. Conséquemment, elles seront privilégiées dans les divers appuis qui seront apportés par le projet. Ainsi, dans le cadre de ce projet, il est prévu un certain nombre d'actions envers les femmes et les jeunes afin de contribuer à réduire les inégalités de genre dans le secteur agricole en général et en particulier dans le maraîchage: activités de renforcement des capacités aussi bien techniques qu'organisationnelles y compris en leadership des femmes, facilitation de l'accès de femmes aux ressources productives: la terre, les intrants, le matériel et petit équipement, l'accompagnement des femmes dans les activités de transformation et de commercialisation des produits maraîchers, etc.

3.5 Peuples autochtones

127. Il n'existe aucun groupe s'identifiant ou identifié comme peuple autochtone dans la zone du projet. Selon la définition de la FAO, «il n'existe pas de définition unique des peuples autochtones au niveau international qui puisse être applicable à toutes les communautés autochtones en raison de la riche diversité de ce groupe entre les régions et les pays». Cependant, certains critères ont été définis, le plus important étant l'autoidentification. Sur une base individuelle, une personne autochtone est une personne qui appartient à ces populations autochtones par son autoidentification en tant qu'indigène (conscience de groupe) et qui est reconnue et acceptée par ces populations comme l'un de ses membres (acceptation par le groupe). Cette situation ne s'applique pas dans le cadre de ce projet.

Pour plus d'informations, voir: [Suggested steps in the process of respecting FPIC, Manual sobre Consentimiento Libre, Previo e Informado.](#)

Annexe Ia: Théorie de Changement



Annex Ib: Matrice du Cadre Logique

Chaîne des résultats	Indicateurs	Indicateurs/		
		Données de référence	Cible fin de projet	Moyen de vérification
Impact Revenus améliorés et résilience renforcée des membres de la Fédération des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée (FOPMA-BG)	Nombre de personnes bénéficiant d'avantages directs du projet (GAFSP Tier 2.2 Indicator #1) dont 50% de femmes	0 2377	4755	FOPMA-BG S&E
	30% de jeunes	0	1426	FOPMA-BG S&E
	Réduction de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et sévère dans la population, basée sur l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (Tier 1 - FIES)	À définir (%)	-10%	Enquête S&E
	Accroissement de revenus (Tier 1)	0	+20%	Enquête S&E
	Accroissement de rendements	0	+25%	Enquête S&E
	Nombre d'OPs de base (groupements) dont la capacité institutionnelle a atteint un niveau adéquat (*)	77	277	Évaluation d'impact en fin de projet
Résultat 1. Les OP et leurs membres sont professionnels, mieux organisées et leurs capacités renforcées				FOPMA-BG
	Personnes bénéficiant d'un soutien au développement des capacités (personnes) (Tier 2.10)	1011	4121	S&E
	Dont 50% de femmes		2060	
Produit 1.1	OP de base (formalisées et conformes à l'Acte uniforme OHADA)	102	302	
Produit 1.2	Femmes leaders d'OP formées et coachées	0	274	
Résultat 2. Les pratiques agroécologiques sont mises à l'échelle	Superficie des terres bénéficiant d'un soutien à la production améliorée (hectare)	925	1902	S&E
	Ventilation: superficie dotée de services d'irrigation ou de drainage nouveaux/améliorés (hectare) (Tier 2.2)		634	

Produit 2.1	Pourcentage de producteurs formés et pratiquant une agriculture intelligente face au climat (ha)	49%	80%	
Produit 2.2	Nombre de champs écoles des producteurs opérationnels	68	268	
Produit 2.3	Nombre de boutiques d'intrants et de petits équipements disponibles	3	8	
Produit 2.4 L'approvisionnement en intrants, en matériels agricoles et l'accès des acteurs aux SIM et services de météo sont appuyés	Nombre d'agriculteurs recevant des intrants ou des services sur des pratiques agricoles durables ou résilientes au climat (agriculteur) Ventilation: dont femmes (50%) Parmi lesquels, nombre d'agriculteurs adoptant des technologies ou des pratiques reçues (Tier 2.13)	À déterminer	4755 2377 femmes 60% adoptant (2853)	
Résultat 3 L'organisation des ventes groupées et la transformation des produits maraîchers développés	Nombre de d'infrastructures post récolte construites et/ou réhabilitées (stockage, transformation, mise en marché) (Tier 2.5)	0	16	S&E
Produit 3.1 Les activités de réduction des pertes post-récoltes sont soutenues	Taux de réduction des pertes post récoltes	À définir	-20%	S&E
Produit 3.2 Les ventes groupées et les partenariats d'affaires sont facilités	Taux d'augmentation des prix moyens de vente aux producteurs Agriculteurs soutenus dans l'accès à de meilleures opportunités de commercialisation (agriculteur) Ventilation: dont femmes (50%) (Tier 2.6)	À définir	+30%	S&E Plans d'affaires 1200
Produit 3.3	Nombre de nouveaux GVEC et AVEC mis en place et appuyés/opérationnels	17	42	S&E

(*) La situation de base correspond à un total de 77 groupements dont les capacités institutionnelles ont été renforcées par FOPMA, l'objectif étant de renforcer 200 groupements supplémentaires durant le projet. La FOPMA-BG a développé son approche et définition de la capacité organisationnelle attendue du renforcement des capacités du projet en trois rubriques: (i) Au niveau organisationnel: le groupement dispose d'une reconnaissance officielle (Agrément, Statut et Règlement Intérieur), existence des postes et organes au sein du groupement, maîtrise des rôles et responsabilités des membres; (ii) Sur la gouvernance: la tenue de réunions périodiques et des Assemblées, la maîtrise des rôles et responsabilités des leaders, le respect du manuel des procédures, existence des documents administratifs et financiers; et (iii) Sur la gestion financière: paiement correct et régulier des cotisations des membres, la bonne tenue des outils de gestion, le groupement dispose d'un compte bancaire auprès d'une Institution financière. Ces éléments seront évalués et mesurés lors de l'évaluation d'impact du projet.

Annexe II: Engagement des parties prenantes et des plaintes, résolution des conflits et mécanismes de responsabilité.

1) Plan de participation des parties prenantes

Tаблица 4: Plan de participation des parties prenantes

Nom de la partie prenante	Type de partie prenante	Profil des parties prenantes	Méthodologie de participation des parties prenantes	Résultats de la consultation (consultations antérieures)	Comment les conclusions ont été intégrées au projet	Calendrier prévu (consultations futures)
Groupements membres de FOPMA-BG	Bénéficiaire Direct	Communauté locale	Consultations	<ul style="list-style-type: none"> ● Porteur du projet ● Réalisation des activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification des besoins ayant conduit à la formulation du projet 	Durant la mise en œuvre du projet
APEK	Partenaire	ONG (Organisation non gouvernementale)	Consultations lors de la formulation et participation à la mise en œuvre du projet à travers un protocole d'accord	<ul style="list-style-type: none"> ● Informations et données sectorielles intégrées à travers fournies et prises en compte dans la formulation du projet ● Réalisation des travaux d'aménagement des périmètres maraîchers ● Conseils à l'Exploitation Familiale (CEF) ● Développement des pratiques agroécologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Conclusions intégrées à travers les composantes et activités ainsi que l'analyse situationnelle 	Durant la mise en œuvre du projet

Services techniques du Ministère de l'agriculture	Partenaire	Institution/organisme gouvernemental local	Consultations lors de Assister la mise en place Conclusions intégrées à travers les composantes et activités	Durant la mise en œuvre du projet
CNOP-BG	Bénéficiaire indirect/Partenaire	Communauté locale/Bénéficiaires	Consultations lors de Suivi rapproché des la formulation et participation à la mise en œuvre du projet à travers un protocole d'accord	Identification des besoins ayant conduit à la formulation du projet
FAO	Partenaire	Partenaire technique	Large implication dans la formulation et participation à la mise en œuvre du projet à travers un protocole d'accord	Informations et données sectorielles fournies et prises en compte dans la formulation du projet Appui à la formulation complète du projet
EIA	Partenaire	Autre (Organisme Privé)	Consultations lors de Informations sur la la formulation et participation à la mise en œuvre du projet à travers un contrat de service	Conclusions intégrées à travers les composantes et activités

2) Mécanisme de réclamation⁹

1. Informations principales

Avez-vous des commentaires ou des réclamations concernant le projet de Renforcement de la résilience des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée?

Vous pouvez utiliser l'un des moyens de communication ci-dessous gratuitement pour nous contacter. Votre plainte sera traitée confidentiellement par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Téléphone :	00224 622992913
Courriel :	mamadouianou.diallo@fao.org
WhatsApp (y compris les messages vocaux) :	00224 622992913
Adresse de la boîte à suggestions :	[inclure le cas échéant]
Télécopieur :	[inclure le cas échéant]

2. Objet du GRM et principes directeurs

Ceci est le mécanisme de réclamations (GRM en anglais) pour le bureau FAO Guinée/projet Renforcement de la résilience des organisations paysannes maraîchères de la Basse-Guinée, mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et FOPMA-BG, entre le 28 février 2025 et le 28 février 2029, disponible au niveau du projet pour le dépôt de réclamations liées à ce dernier. Les détails sur la manière de déposer une plainte seront

⁹ La FAO a une politique de tolérance zéro sur l'exploitation et les abus sexuels (EAS), promulguée dans un Bulletin du Directeur général (DGB) 2012/70 (https://intranet.fao.org/fileadmin/user_upload/FAO_Communications/dgb/1_dgb12_70.pdf) et renforcée par la suite par les circulaires administratives (AC) 2013/27 (https://intranet.fao.org/fileadmin/user_upload/FAO_Communications/ac/AC13_27.pdf) et 2018/02 (https://intranet.fao.org/fileadmin/user_upload/FAO_Communications/ac/AC18_02_21_Feb_2018.pdf) qui présentent les principes directeurs, les responsabilités, la portée et les processus de traitement des cas d'EAS. Plus récemment (AC) 21/04 a exigé l'évaluation EAS de tout le personnel de la FAO pour promouvoir un recrutement sûr (https://intranet.fao.org/fileadmin/user_upload/FAO_Communications/ac/AC_2021-04.pdf#). L'évaluation EAS de tous les partenaires opérationnels est obligatoire en vertu du Protocole des Nations Unies sur les partenaires opérationnels (2018) et en 2021, l'EAS fera partie des registres des risques nationaux de la FAO, ce qui oblige les programmes de la FAO à effectuer des analyses de risques d'EAS et à élaborer des stratégies d'atténuation des EAS au niveau national. Ce processus devrait inclure une catégorisation des interventions et des modalités de mise en œuvre par niveau d'importance du risque. Les FAOR et les responsables des programmes et projets sont tenus d'intégrer les considérations d'EAS dans la conception de l'évaluation des besoins et des nouvelles propositions de projet, y compris l'identification des risques d'EAS spécifiques à une activité et des mesures d'atténuation d'EAS associées. Les activités de prévention d'EAS, y compris l'engagement et la communication avec les bénéficiaires, les partenaires et les fournisseurs, sont obligatoires. Des examens réguliers des projets en cours pour s'assurer que les risques d'EAS spécifiques à l'activité sont pris en compte et que des mesures d'atténuation d'EAS connexes sont mises en œuvre, sont nécessaires pour garantir que les mesures d'atténuation d'EAS conçues sont élaborées et mises en œuvre, sont responsables des programmes et projets de tous les secteurs sont tenus de surveiller et d'examiner régulièrement l'efficacité des mesures d'atténuation de l'EAS en œuvre. Les FAORs et les responsables des programmes et projets de tous les secteurs sont tenus de surveiller et d'examiner régulièrement l'efficacité des mesures d'atténuation de l'EAS conçues et de rapporter tout défi rencontré dans la mise en œuvre.

communiqués lors de toutes les réunions, ateliers et autres événements du projet. De plus, il est prévu que tous les documents de communication et de sensibilisation distribués contiendront les informations nécessaires concernant les personnes-ressources et la procédure de dépôt des plaintes.

Le projet/la FAO sera également chargé de documenter et de faire rapport dans le cadre de la surveillance du rendement des mesures de protection des réclamations reçues et de la façon dont elles ont été traitées.

La FAO s'engage à garantir que ses projets et programmes respectent pleinement les obligations environnementales et sociales de l'Organisation. En cas de non-conformité, les problèmes seront traités au niveau le plus approprié, c'est-à-dire au niveau de la gestion de projet ou de la direction technique, et si nécessaire, au niveau du bureau de pays ou du bureau régional de la FAO. Si une réclamation ne peut pas être résolue par le biais de consultations au niveau du projet, toute réclamation exigeant un examen de conformité peut être soumise au Bureau de l'Inspecteur Général de la FAO (OIG), conformément aux *lignes directrices pour les examens de conformité en cas de plaintes liées aux normes environnementales et sociales de l'Organisation* (FAO, 2015). Les gestionnaires de projets seront responsables de répondre aux préoccupations portées à l'attention du responsable des réclamations désigné.

Les principes à respecter durant le processus de règlement des réclamations comprennent la confidentialité, l'impartialité, le respect des droits de la personne, y compris ceux qui concernent les peuples autochtones, le respect des normes nationales, la cohérence avec les normes, l'égalité, la transparence, l'honnêteté et le respect mutuel.

3. Qui peut déposer une réclamation et comment

N'importe qui peut déposer une réclamation ou donner un avis lié au projet ou au bureau. La réclamation sera traitée confidentiellement.

Pour faciliter notre compréhension de votre réclamation, veuillez inclure le plus de renseignements possibles. Par exemple : décrivez ce qui s'est passé, mentionnez les personnes impliquées, précisez la date à laquelle votre plainte s'est produite...

4. De la réclamation au règlement

Le mécanisme comprend les étapes suivantes :

1. Dans le cas où la personne ou le groupe a les moyens de déposer directement la réclamation, elle a le droit de le faire, en se présentant par les moyens indiqués par le projet ou le bureau (par exemple, courriel, boîte aux lettres, téléphone, etc.). Le processus de dépôt d'une réclamation devra prendre dûment en considération la confidentialité et, à la demande de la personne ou du groupe qui présente la réclamation, l'anonymat, tout en respectant les procédures existantes des peuples traditionnels ou autochtones, sans entraver l'autonomie du système de gouvernance de la communauté.
2. La personne ou le groupe qui présente une réclamation le fait à travers l'un des moyens du GRM. La réclamation envoyée au responsable des réclamations du projet ou du bureau de la FAO décentralisé ou du bureau de pays permet d'accuser réception de la réclamation, d'évaluer si elle est admissible et de déterminer la responsabilité de tenter de résoudre la réclamation conformément au processus convenu par le projet. La confidentialité de la réclamation doit être préservée tout au long du processus. Pour chaque réclamation reçue par le responsable de réclamations du projet, une preuve écrite sera envoyée dans les dix (10) jours

ouvrables; par la suite, une proposition de résolution sera faite dans les trente (30) jours ouvrables. Le responsable des réclamations sera également chargé d'enregistrer la réclamation et de documenter la manière dont elle a été traitée si un règlement a été convenu.

3. Si la situation est trop complexe ou si la personne ou le groupe qui présente la réclamation n'accepte pas la résolution proposée, le responsable des réclamations doit en être informé et il doit rapporter la plainte à un niveau supérieur, jusqu'à ce qu'une solution ou un accord soit trouvé.
4. Conformément à la résolution, la personne chargée de traiter la réclamation peut interagir avec la personne ou le groupe qui présente la réclamation, notamment en demandant des entretiens et des réunions pour mieux comprendre les raisons de la plainte.

Résolution

Lorsque la personne ou le groupe qui présente la réclamation accepte une résolution, un dossier confidentiel est refusé.

Niveau d'examen	Coordinnées de contact
Niveau du projet	<p>Représentation de la FAO en Guinée Adresse: Camayenne Conakry, Guinée Email:FAO-GN@fao.org; +224 626 26 26 82</p>
Niveau suivant	<p>En cas de non-satisfaction après échanges avec la FAO-Guinée sur les différends, les plaintes écrites pourront être adressées au siège de la FAO aux adresses ci-dessous Email: FAO-RAF@fao.org; +233 30 2610930</p>
Bureau de l'Inspecteur Général (OIG)	<p>En cas de non-satisfaction après échanges avec le bureau régional de la FAO sur les différends, les plaintes écrites pourront être adressées au siège de la FAO aux adresses ci-dessous. Contactez le Bureau indépendant de l'Inspecteur général de la FAO pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signaler le non-respect des lignes directrices de la FAO en matière de gestion environnementale et sociale au cas où votre réclamation ne pourrait pas être résolue par les moyens mentionnés précédemment; • Signaler le non-respect des lignes directrices de la FAO en matière de gestion environnementale et sociale au cas où vous auriez une bonne raison de ne pas aborder l'équipe de projet (par exemple, craintes au sujet de votre sécurité); • Signaler d'éventuelles fraudes et autres pratiques de corruption, ainsi que d'autres inconvénients telles que l'exploitation et les abus sexuels. <p>Par ligne verte confidentielle (formulaire en ligne et numéros de téléphone gratuits dans le monde entier avec interprètes disponibles 24 heures/jour) : fao.ethicspoint.com Par courrier électronique : Investigations-hotline@fao.org ou inspector-general-office@fao.org</p>

Par courrier:

Office of the Inspector General (OIG)
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Par fax confidentiel:
Fax: (+39) 06 570 55550

Annexe III: Plan de travail

Activités	Interventions	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5								
		T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Composante 1. Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des Unions membres de la fédération																		
1.1. Consolidation des services fournis par les techniciens de FOPMA - BG	Réalisation d'une situation de référence organisationnelle, financière et économique des OP ciblées																	
	Appui à l'élaboration du Plan opérationnel triennal 2024-2026 et des Plans opérationnels des 8 unions																	
	Renforcement des capacités des techniciens de la fédération et des membres des organes de gestion des unions																	
	Formation des femmes leaders d'OP																	
	Etude pour un mécanisme de financement pérenne des techniciens de la fédération																	
	Appui à la mise en place d'un système d'information et de réseautage entre les membres de la Fédération pour une																	
	Renforcement du système de suivi évaluation de l'OP et formation des techniciens aux différents outils																	
1.2 Renforcement des appuis organisationnels des unions aux OPB	Renforcement des capacités des membres de bureau de 8 unions, appui à 200 OPB pour se conformer à l'Acte Uniforme OHADA																	
	Renforcement des capacités pour la prévention, gestion non violente des conflits relatifs à l'accès et à la gestion des ressources naturelles y compris le foncier																	
	Prise en charge de l'appui institutionnel de la CNOP-G																	
	Elaboration d'un plan de renforcement des capacités en leadership et coaching en faveur des jeunes et des femmes à travers des consultations inclusives dès le début du projet après une évaluation préalable																	
Composante 2 - Promotion des pratiques agroécologiques maraîchères																		
2.1. Formation des productrices	Formation en gestion d'entreprises agricoles (exploitation agricole familiale commerciale)																	
	Formation des producteurs sur les itinéraires techniques de production maraîchères à travers les champs écoles paysans																	
	Formation en lutte intégrée contre les maladies et ennemis de cultures en collaboration avec les services de protection des végétaux et/ou autres partenaires																	
	Appui à la mise en place de boutiques d'intrants, d'équipements et de matériels agricoles (démarrage, suivi compte d'exploitation, programmation appro)																	
	Installations pilotes de systèmes de pompage solaire, protection par grillage																	
	Formateurs et encadreurs des CEP (3 techniciens agricoles, 1 technicien en gestion d'entreprise)																	
	Acquisition des moto pour les techniciens																	
2.2. Approvisionnement d'intrants et de petits matériels agricoles	Carburant pour moto																	
	Formation des techniciens de l'OP à la maintenance des installations du système d'irrigation solaire																	
	Facilitation de l'accès des acteurs surtout des petits producteurs maraîchers aux informations météorologiques																	
	Premier stock pour un système d'achat groupé d engrains et semences																	
	Premier stock pour un système d'achat groupé de pesticides																	
	Premier stock pour un système d'achat groupé de petits matériels agricoles																	

Composante 3 - Amélioration de la commercialisation des produits maraîchers						
	Préparation des plans d'affaires et accompagnement					
3.1. Transformation des produits maraîchers (purée, mise en bocal, etc.) pour plus de valeur ajoutée	Mise en place, équipement des unités de transformations, conservation des produits et formation des bénéficiaires					
	Réalisation d'études de marché au niveaux régional et national (Tomate, aubergine, piment, gombo, concombre, etc.)					
	Renforcement de capacité des producteurs sur les pratiques de récolte et de post-récolte					
	Appui des OP dans la préparation et contractualisation commerciale					
3.2. Vente groupée avec des partenaires commerciaux	Accompagnement des OP dans l'organisation des ventes groupées					
	Kit pour l'extension des GVEC (contribution au fonds de roulement)					
	Encadrement de l'extention des GVEC					
	Appui à la mise en place d'une plateforme numérique (Facebook, WhatsApp, etc.)					
4 : Coordination, suivi évaluation et communication						
4.1. Personnel	Coordinateur du projet (en même temps assistant technique en développement des filières maraîchères)					
	Assistant en appui au Programme					
	Assistant administratif et financier					
	Assistant achats					
	Chargé des opérations					
	Comptable					
	Chargé de suivi-évaluation et de la formation					
4.2. Fonctionnement et logistique	Achat motos					
	Carburant					
	Entretien moto et pièces de rechange					
	Achat ordinateur (laptop)					
	Achat fournitures de bureau					
	Imprimante multifonction					
4.3. Suivi, supervision, communication	Situation de références et d'impact					
	Missions de suivi conjointe FAO-OP sur le terrain					
	Etudes de cas pour la capitalisation des résultats du projet					
	Communication et visibilité					
	Préparation du rapport final					

Annexe IV: Budget

IV.a Budget résumé du projet

ACCOUNT #	ACCOUNT	BUDGET (USD)
5013	Consultants	193 762
5014	Contracts	1 222 711
5020	Locally Recruited Labour	5 000
5021	Travel	33 170
5023	Training	30 000
5024	Expendable Procurement	143 654
5025	Non-Expendable Procurement	101 731
5027	Technical Support Services	61 523
5028	General Operating Expenses	36 639
5050	General Operating Expenses – Internal Common Services	31 810
GRAND TOTAL		1 860 000

IV.b Récapitulatif du budget du projet par composante

Composantes	Intitulé	Montant total USD (*)	%	Montant de la contribution GAFSP pour les parties mises en œuvre par la FAO USD	%
Composante 1	Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des Unions membres de la fédération	381 600	19,47	381 600	20,52
Composante 2	Promotion des pratiques agroécologiques maraîchères	808 705	41,27	790 005	42,47
Composante 3	Amélioration de la commercialisation des produits maraîchers	411 000	20,97	330 000	17,74
Composante 4	Coordination, suivi et évaluation et communication	358 395	18	358 395	19,27
Total Projet		1 959 700	100	1 860 000	100

(*) Le montant total inclut la contribution du GAFSP plus la contribution de la FOPMA-BG et financements extérieurs pour un montant équivalent à environs 100 000 USD.

Annexe V: Gestion des risques

Section A: Risques liés au Projet

Description du risqué	Conséquence élevée pour le projet	Degré de risque		Mesure d'atténuation	Responsable
		Impact	Probabilité		
Instabilité politique et insécurité en Guinée peut limiter l'accès aux sites du projet: La FAO n'est pas en mesure d'achever la mise en œuvre du projet en temps voulu, ce qui pourrait affecter le coût de la mise en œuvre et la réputation des organisations	Limitation d'accès aux sites du projet	high	Faible/moyen	Suivi continu de la situation sécuritaire en collaboration avec UNDSS Recours à la FOPMA-BG, ONG locale de mise en œuvre opérationnelle sur le terrain et services déconcentrés pour la continuité des activités	Point focal sécurité, Coordonnateur national du projet